



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce document est le fruit d'un travail interministériel.

Il a été coordonné par les équipes Services publics écoresponsables (SPE) du Département transformation pour les objectifs de développement durable (DTODD) du Commissariat général au développement durable (CGDD).

Les équipes du CGDD remercient les directions métiers pilotes des mesures Services publics écoresponsables (SPE) pour leur mobilisation dans le déploiement du dispositif et leur contribution à l'élaboration de ce rapport :

- la Direction des achats de l'État (DAE, ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique)
- la Direction de l'immobilier de l'État (DIE, Direction générale des finances publiques, ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique),
- la Direction générale de l'alimentation (DGAL, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire),
- la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN, ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires),
- la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC, ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires),
- la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM, ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires),
- la Direction interministérielle du numérique (DINUM, Services du Premier ministre),
- la Direction du Numérique (DNUM, Secrétariat général, ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires),
- la Direction nationale d'interventions domaniales (DNID, Direction générale des finances publiques, ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique).

Les équipes du CGDD remercient également l'ensemble des Responsables SPE et leurs équipes.

Rédaction

Équipe Services publics écoresponsables – Département transformation pour les objectifs de développement durable (DTODD) de la Délégation au développement durable (DDD) – Commissariat général au Développement durable (CGDD)

Contact : services.publics.ecoresponsables@developpement-durable.gouv.fr

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-transformation-ecologique-letat-services-publics-ecoresponsables-spe>

Document édité par le
Commissariat général au développement durable (CGDD)
Délégation au développement durable
Département transformation pour les objectifs de développement durable

I. SOMMAIRE

I. Sommaire	3
II. Préface	4
III. Contexte.....	5
A. Le dispositif « Services publics écoresponsables »	5
B. L'organisation du dispositif SPE.....	5
IV. Synthèse du suivi des mesures pour l'année 2024	7
A. Des avancées significatives	7
B. Fonds vert de l'Etat	7
C. Synthèse de l'avancement des mesures et de leurs actions.....	9
D. Taux de participation à l'exercice de rapportage	17
V. Analyse par mesures et actions	21
Mesure 1 - Former les agents à la transition écologique.....	22
Mesure 2 - Suivre les émissions de gaz à effet de serre de l'Etat et respecter la trajectoire de décarbonation.....	25
Mesure 3 - Réduire et verdir les déplacements domiciles-travail, en développant le télétravail et le report modal	28
Mesure 4 - Réduire et verdir les déplacements professionnels, en développant le distanciel et le report modal.....	33
Mesure 5 - Contribution climatique à la hauteur des émissions des trajets aériens des agents	37
Mesure 6 - Verdir la flotte automobile et déploiement des points de charge	40
Mesure 7 - Consommer moins et mieux, en achetant des produits plus durables et en repensant nos modèles de consommation.....	44
Mesure 8 - Développer le numérique écoresponsable, en augmentant la durée d'usage des matériels et en réduisant la consommation d'énergie	50
Mesure 9 - Réduire la quantité de déchets et optimiser leur valorisation	53
Mesure 10 - Promouvoir une alimentation plus respectueuse de l'environnement, en développant l'offre végétarienne et l'achat de produits issus de l'agriculture biologique, de qualité ou durable et en réduisant le gaspillage alimentaire	56
Mesure 11 - Mesurer et réduire les consommations énergétiques des bâtiments.....	62
Mesure 12 - Réduire les consommations et émissions des bâtiments grâce à une stratégie de rénovation.....	66
Mesure 13 - Réduire l'empreinte Réduire l'empreinte environnementale des bâtiments en réduisant les surfaces de bureaux, en limitant les nouvelles constructions et en renforçant la prise en compte de la biodiversité et des déchets lors des chantiers	69
Mesure 14 - Renforcer la gestion durable des espaces	74
Mesure 15 - Préservation de la ressource en eau	78
VI. Glossaire	82

II. PREFACE

L'année 2024 a marqué une étape décisive pour la démarche Services publics écoresponsables (SPE), un an après la publication de la circulaire n°6425-SG du 21 novembre 2023 qui fixait des objectifs ambitieux. Le bilan interministériel 2024 du dispositif SPE montre que plusieurs cibles sont déjà atteintes ou sur le point de l'être, notamment en matière de télétravail, de déploiement du forfait mobilité durable, d'achats socialement responsables ou encore de remplacement des chaudières au fuel. Ces résultats témoignent d'une dynamique solide, rendue possible grâce à l'engagement des agents mobilisés pour transformer l'État. Ces avancées sont le fruit d'un travail collectif impliquant les directions métiers, les pilotes et les référents SPE. Le suivi régulier par indicateurs permet d'objectiver les résultats, de valoriser les actions et d'adapter les accompagnements pour accélérer les progrès. Ce nouveau bilan interministériel, plus riche que le précédent, offre une vision complète, quantitative et qualitative, et valorise des actions concrètes menées sur le terrain.

Les défis à venir sont nombreux et nécessitent une poursuite de nos efforts. Le comité de suivi de haut niveau Services publics écoresponsables, réuni le 2 avril 2025, en présence d'Agnès Pannier-Runacher Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et de Laurent Marcangeli, Ministre de l'Action publique, de la fonction publique et de la simplification et sous la présidence de Claire Landais, Secrétaire générale du Gouvernement, a permis de rappeler les principales priorités pour 2025 : réduction et électrification des flottes, mise en œuvre des mesures pour une alimentation durable, mobilisation renforcée sur la sobriété énergétique et les achats durables.

En 2025, la mise à jour des plans de transformation écologique de chaque structure constituera un levier essentiel pour accélérer la mise en œuvre des mesures et gagner en impact, en devenant de véritables instruments stratégiques d'aide à la décision. La connaissance et le suivi des émissions de gaz à effet de serre est un élément essentiel dans le pilotage de la démarche. C'est pourquoi le CGDD a élaboré et mis à disposition l'outil État Bas Carbone, qui facilite la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, étape cruciale pour fonder les démarches de transformation.

L'État se doit d'être exemplaire et moteur de la transition écologique. Le CGDD est fier de soutenir les ministères, leurs opérateurs et les préfetures dans la mise en œuvre d'une transformation écologique juste, concrète et durable.

Brice Huet

Commissaire général au développement durable

III. CONTEXTE

A. LE DISPOSITIF « SERVICES PUBLICS ECORESPONSABLES »

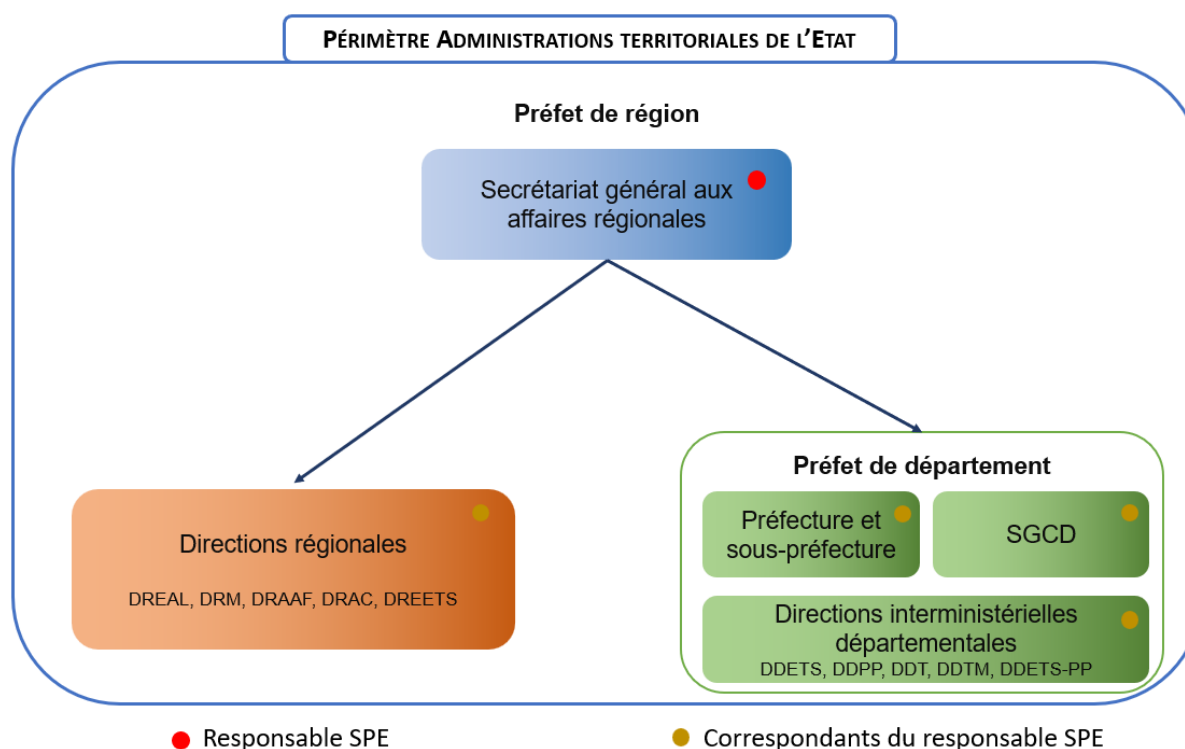
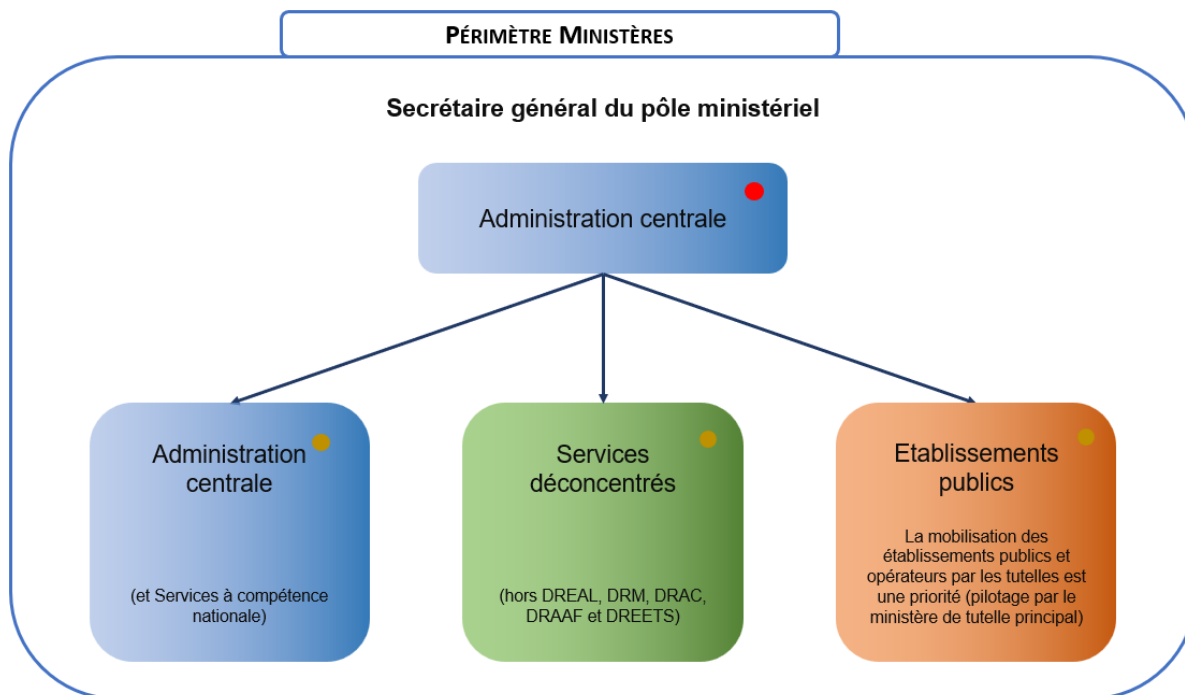
Démarche de transformation écologique de l'Etat, le dispositif « Service publics écoresponsables » (SPE) s'inscrit dans le chantier France Nation Verte. Il s'appuie sur la circulaire du 21 novembre 2023 n° 6425-SG signée par la Première ministre, fixe des objectifs à atteindre d'ici 2027, structurés en 15 engagements, pour tous les services de l'Etat: administrations centrales, services déconcentrés et établissements publics. Services publics écoresponsables (SPE) vise la transformation écologique de l'Etat pour une neutralité carbone à horizon 2050 en déclinaison de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Elle apporte une meilleure lisibilité et une cohérence à toutes les démarches déjà initiées : le plan de sobriété énergétique, le plan national d'achats durables (PNAD), la stratégie de décarbonation de l'Etat ou la feuille de route numérique et environnement, etc.

L'ORGANISATION DU DISPOSITIF SPE

Tous les services de l'État sont concernés par la mise en œuvre de la circulaire. **Les ministères sont chargés du déploiement du dispositif auprès de leurs administrations centrales et déconcentrées ainsi qu'auprès des établissements publics et opérateurs sous leur tutelle principale. Les secrétaires généraux pour les affaires régionales, sous l'autorité des préfets, sont chargés du déploiement du dispositif selon le périmètre ATE (administration territoriale de l'Etat). Les directeurs et directrices d'établissements publics soumis au dispositif** veillent à intégrer les indicateurs à suivre et les actions à mener dans leurs contrats d'objectifs et de performance (COP) et à ce que les objectifs qui y sont mentionnés n'entrent pas en contradiction avec les engagements de la circulaire.

Chaque pôle ministériel (incluant les établissements publics et les opérateurs de l'Etat), chaque préfecture de région fournit un **bilan annuel, comportant des résultats qualitatifs et quantitatifs relatifs à la mise en œuvre des mesures**. Les directions métiers pilotent la remontée des données centralisées dont elles ont la charge, ventilées par ministères et par régions. A partir des bilans qualitatifs et quantitatifs reçus de la part des responsables Services publics écoresponsables, le Commissariat général au développement durable (CGDD) élabore le bilan interministériel annuel.

Par-delà cette organisation, le dispositif Services publics écoresponsables met en avant le rôle moteur des agents dans la transformation des services publics. Une communauté dynamique dans laquelle les agents s'engagent, communiquent et échangent des bonnes pratiques s'est en effet déployée et s'enrichit d'année en année.



IV. SYNTHÈSE DU SUIVI DES MESURES POUR L'ANNEE 2024

A. DES AVANCEES SIGNIFICATIVES

Plusieurs avancées peuvent être mises en avant :

- La réduction des consommations énergétiques des bâtiments de l'Etat (- 3,6 % de consommation d'énergie entre 2023 et 2022), dynamique à poursuivre avec d'autres mesures de sobriété, en matière de chauffage et de climatisation des bâtiments ;
- L'instauration croissante des forfaits de mobilité durable (11,1 %) pour renforcer l'attractivité du vélo et du covoiturage et réduire le recours à la voiture individuelle, notamment pour les agents en zone rurale ou périurbaine ;
- Le développement du télétravail (8,1% des agents) permettant de réduire l'empreinte environnement des déplacements domicile-travail ;
- L'intégration de considérations environnementales et sociales dans les marchés de l'État dans respectivement 71,6 % et 41,2 % des marchés en 2024 ;
- Le remplacement de 40 % des chaudières au fioul ;
- La formation des cadres à la transition écologique a bénéficié à plus de 13 514 cadres fin 2024, grande réussite collective ;
- Le respect de l'interdiction de produits phytopharmaceutiques et d'engrais de synthèse par 97 % des entités ;
- Une réduction de moitié du gaspillage alimentaire¹.

B. FONDS VERT DE L'ÉTAT

En 2024, un Fonds Vert de l'Etat, fonds spécifiques exceptionnels accordés par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) dans le cadre du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), a permis d'investir 21,5 M€ dans des projets pérennes, partout en France, sur les thématiques alimentation, biodiversité, mobilités douces, sobriété eau, déchets, générant pour certains des économies à court, moyen et long termes.

Le Fonds vert de l'Etat a constitué un **véritable levier d'accélération de la transformation écologique** avec des impacts très concrets pour les pôles ministériels et les administrations territoriales de l'Etat :

¹ Lorsque celui-ci est mesuré.

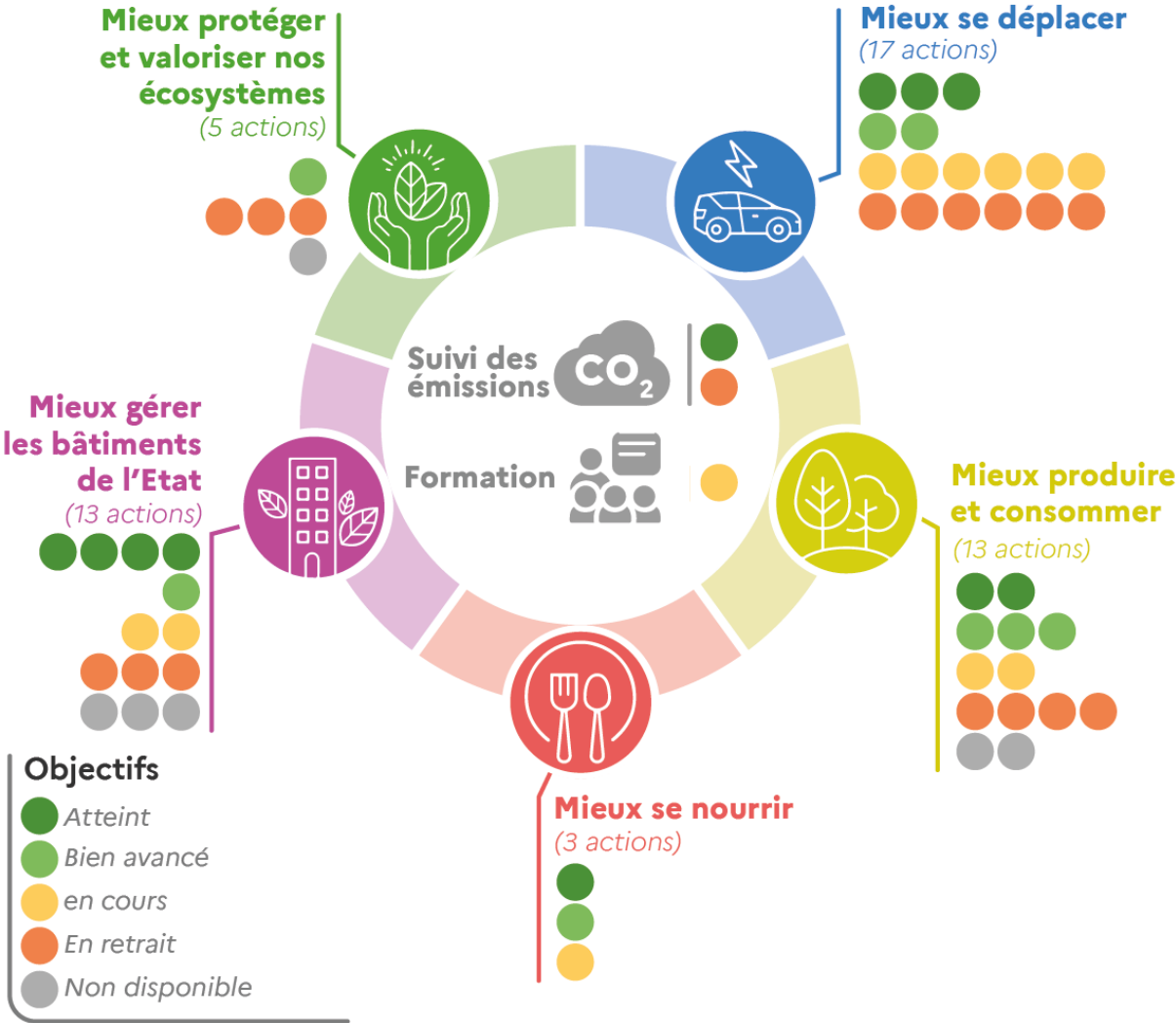
achats de plus de 500 vélos à assistance électrique, de 368 bornes de recharge ; 338 sites équipés en abris vélos sécurisés, installation de plus de 700 bio-composteurs et stations de tri des déchets et de 6000 équipements d'économies d'eau (cuves de récupération d'eau de pluie, robinets, mousseurs...). Le fonds vert a également permis de financer près de 130 projets structurants en matière de biodiversité : revégétalisation ; renaturation des parkings ; labellisation d'espaces naturels. Enfin, plusieurs centaines d'agents ont pu bénéficier de formations à la transition écologique, à l'écoconduite ou à la mise en œuvre de la loi Egalim dans les restaurants administratifs.

**Exemple d'un retour sur investissement :
les tables de pesée et gaspillage alimentaire**

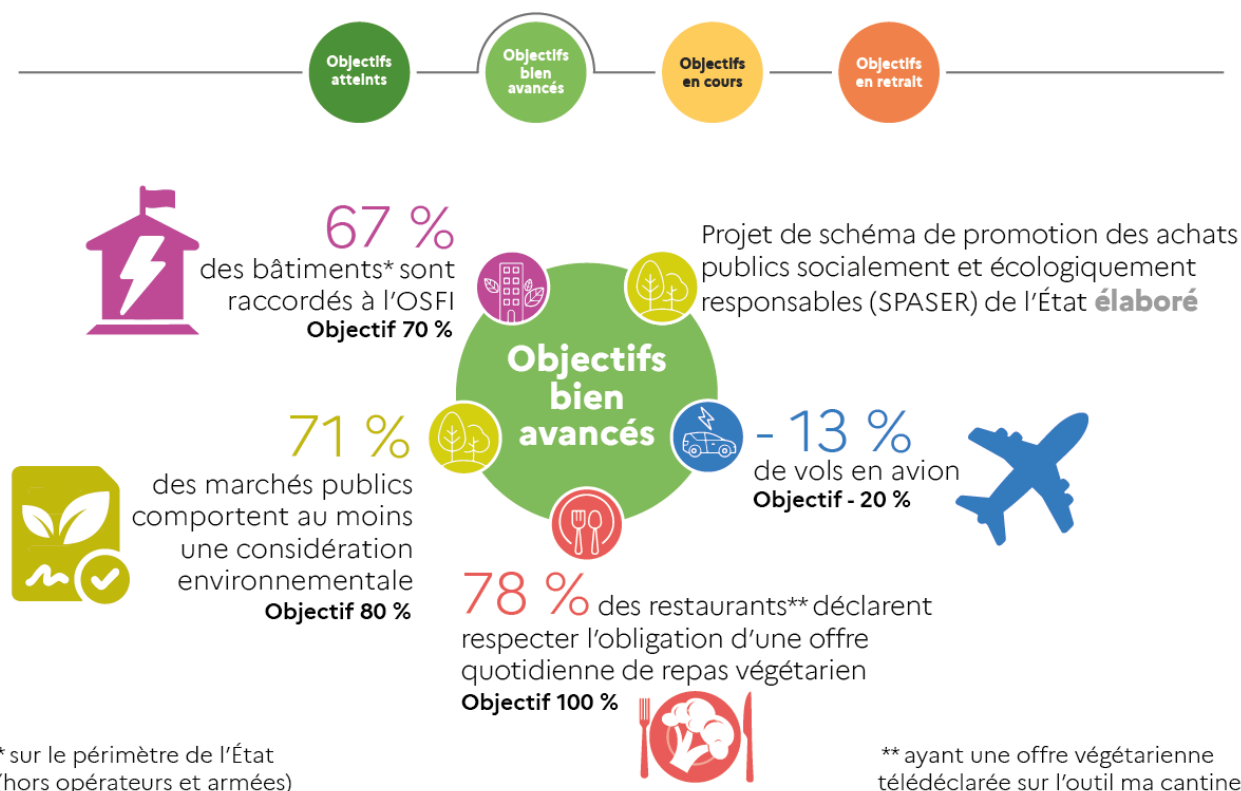
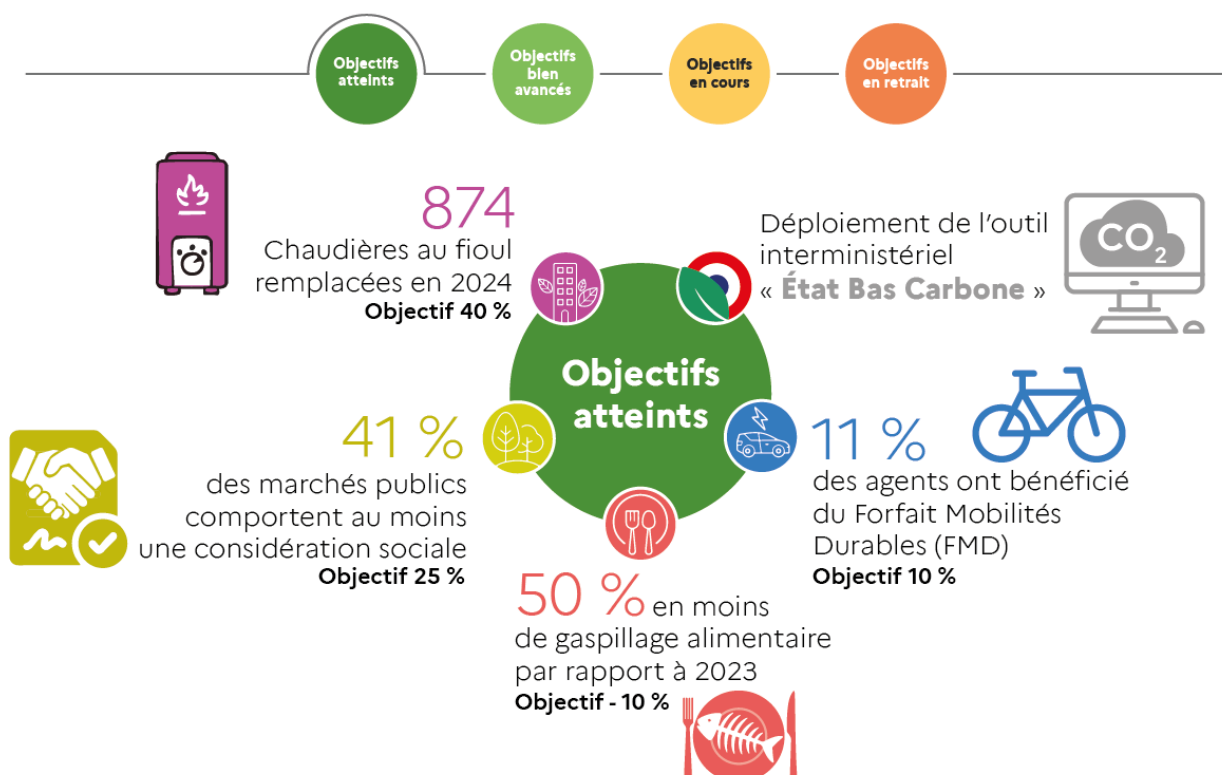
Le coût d'un audit de gaspillage alimentaire est de 1000€, et celui d'une table de pesée des déchets alimentaire de 5000€.

La lutte contre le gaspillage alimentaire permet de réduire de 7% les coûts d'un repas (étude ADEME 2023). Ces investissements (audit et pesée) permettent de dégager une économie annuelle de 3500€ pour un restaurant servant 100 couverts. Le retour sur investissement est donc très rapide, de moins de deux ans !

État d'avancement des actions pour des services publics écoresponsables en 2024



Exemples d'actions pour des services publics écoresponsables en fonction de leur état d'avancement en 2024



* sur le périmètre de l'État
(hors opérateurs et armées)

** ayant une offre végétarienne
télédéclarée sur l'outil ma cantine

Exemples d'actions pour des services publics écoresponsables en fonction de leur état d'avancement en 2024

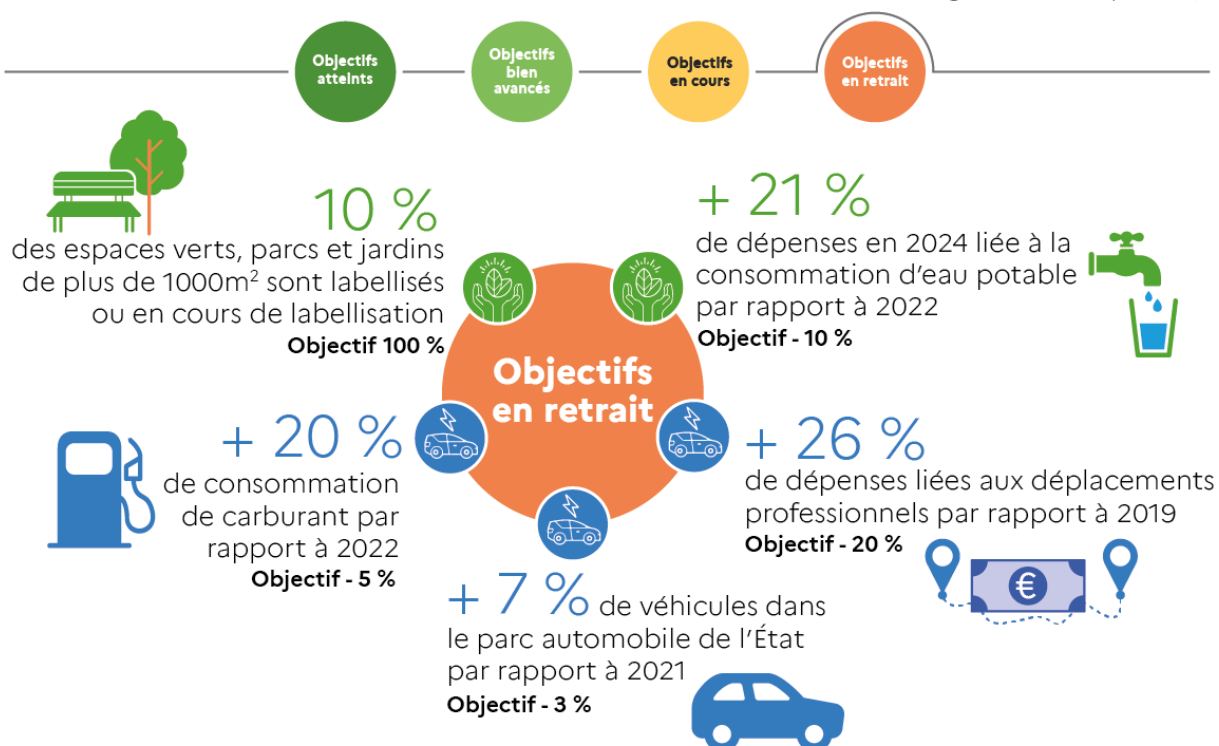
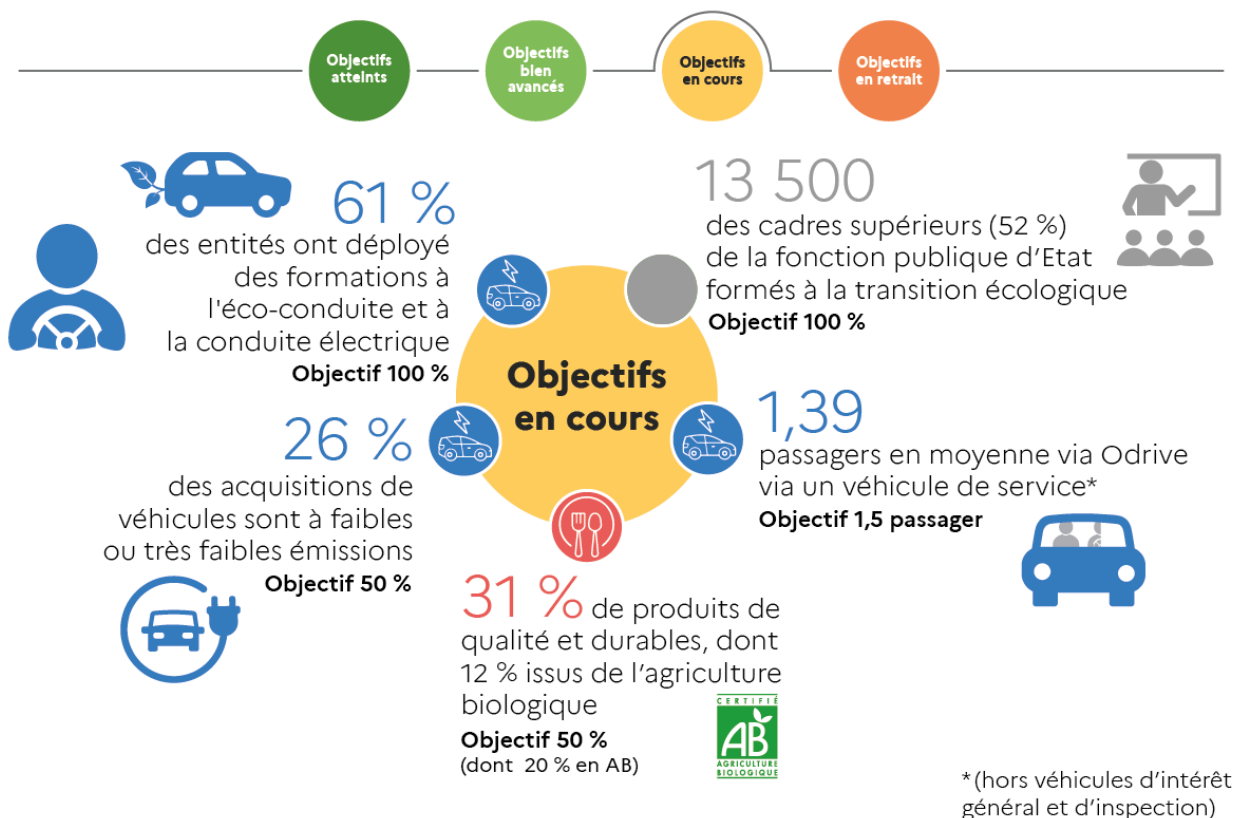


TABLEAU DE SYNTHESE DE L'AVANCEMENT DES 15 MESURES

Légende

Atteint 	Bien avancé 	En cours, partiel 	En retrait 
---	---	---	--

MESURES	CIBLES 2024 PAR ACTION	RESULTATS 2024 PAR ACTION	
MESURES TRANSVERSALES			
Mesure 1 Former les agents à la transition écologique	1.1 25 000 fonctionnaires cadres supérieurs formés à la transition écologique	13 514 soit 54 % des cadres supérieurs de la fonction publique d'Etat formés <i>Source : DIESE</i>	
Mesure 2 Suivre les émissions de gaz à effet de serre de l'Etat et respecter la trajectoire de décarbonation	2.1 Outils interministériel « Etat Bas Carbone » disponible et utilisé par l'ensemble des administrations de l'Etat	Outil numérique déployé par le CGDD	
	2.2 100 % des ministères et des établissements publics ou opérateurs de l'Etat ont réalisé au moins un BEGES	39 % de Beges à jour et déposés sur le site de l'ADEME <i>Source : rapportage</i>	
MIEUX SE DEPLACER			
Mesure 3 Réduire et verdir les déplacements domicile-travail, en développant le télétravail et le report modal	3.1 100 % des administrations sont couvertes par un ou des plans de mobilité durable	9 pôles ministériels, 8 administrations territoriales de l'Etat en métropole, et 1 administration territoriale de l'Etat en Outremer ont un plan de mobilité durable. <i>Source : DAE</i>	
	3.2 8 % d'agents en télétravail par jour ouvré	8,1 % d'agents en télétravail par jour ouvré <i>Source : DGAFP</i>	
	3.3 10 % d'agents ont recours au Forfait Mobilités Durables (FMD) par an	11,1 % des agents couverts par le rapportage bénéficient du FMD <i>Source : rapportage</i>	
	3.3 agents bénéficiant d'une indemnisation pour un abonnement de transport en commun 15 % hors Ile de France 45 % en Ile de France	Les agents bénéficient d'une indemnisation pour un abonnement de transport en commun à hauteur de : <i>Source : rapportage</i> 8,1% hors Ile de France 41,5 % en Ile de France	
	3.4 75 % des sites de l'Etat équipés en stationnement vélo sécurisé	31,6 % des parkings sont équipés de stationnement vélo sécurisé <i>Source : rapportage</i>	
Mesure 4 Réduire et verdir les déplacements professionnels, en développant le distanciel et le report modal	4.1 -20 % de dépenses liées aux déplacements professionnels par rapport à 2019	+26,4 % de dépenses liées aux déplacements professionnels par rapport à 2019 <i>Source : DAE</i>	
	4.2 -3 % de véhicules particuliers par rapport à 2021	+7,2 % de véhicules particuliers par rapport à 2021 <i>Source : DAE</i>	
	4.3 directives de réduction de la vitesse pour les trajets professionnels	Actualisation de la doctrine de gestion du parc automobile de l'Etat identifiant la limite de vitesse à respecter dans l'usage des parcs.	
	4.4 actions de formation/sensibilisation, notamment à l'écoconduite et conduite électrique	61 % des entités ont déployé des formations à l'écoconduite et à l'écoconduite électrique <i>Source : rapportage</i>	
	4.5 moyenne de 1,5 passagers par trajet pour un véhicule de service (hors véhicules d'intérêt général et d'inspection)	1,39 passagers en moyenne via Odrive via un véhicule de service (hors véhicules d'intérêt général et d'inspection) <i>Source : DAE</i>	

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'AVANCEMENT DES 15 MESURES

Légende

Atteint 	Bien avancé 	En cours, partiel 	En retrait 
---	---	---	--

MESURES	CIBLES 2024 PAR ACTION	RESULTATS 2024 PAR ACTION	
	4.6 -5 % de consommations de carburant en volume par rapport à 2022	+ 20 % de consommation de carburant en volume par rapport à 2022 <i>Source : DAE</i>	
Mesure 5 Contribution climatique à la hauteur des émissions des trajets aériens des agents	5.1 -20 % trajets allers réalisés en avion par rapport à 2019	-13,6% de vols en 2024 par rapport à 2022 <i>Source : rapportage</i>	
	5.2 100% des émissions de gaz à effet de serre de l'année précédente couvertes par des projets de réduction et/ou séquestration d'émissions de gaz à effet de serre.	36 151 tonnes de gaz à effet de serre couverts par des projets de compensation <i>Source : rapportage</i>	
Mesure 6 Verdir la flotte automobile et déploiement des points de recharge	6.1 100 % de VFE / VTFE achetés ou loués à destination des préfets, ministres et secrétaires d'Etat	73,5 % des acquisitions de véhicules à destination des ministres, secrétaires d'Etat, et préfets, sont des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (hors blindés) <i>Source : rapportage</i>	
	6.1 50% d'achats ou de location longue durée de VTFE (ou VFE)	26,4 % des acquisitions de véhicules sont à faibles ou très faibles émissions. <i>Source : DAE</i>	
	6.2 100% de respect du poids maximal des véhicules dans les achats ou locations	En prospection. Mise en place d'un catalogue restreint de véhicules conforme aux exigences de la circulaire pour les commandes UGAP effective en mars 2024.	
	6.3 30 % de véhicules professionnels à recharge électrique couverts, et recensement des points de recharge installés	2 856 nouveaux points de recharge installés en 2024 pour un stock total de 12 881 points de recharge. A noter : donnée non disponible du parc total de véhicules électriques. <i>Source : rapportage</i>	
MIEUX PRODUIRE ET MIEUX CONSOMMER			
Mesure 7 Consommer moins et mieux, en achetant des produits plus durables et en repensant nos modèles de consommation	7.1 Publication du SPASER de l'Etat et des indicateurs de mesure	Projet de SPASER de l'Etat élaboré	
	7.2 80 % de contrats avec au moins une considération environnementale et 25% de contrats avec au moins une considération sociale	71,6 % des marchés ont comporté au moins une considération environnementale 41,2% des marchés ont comporté au moins une considération sociale <i>Source : DAE</i>	 
	7.3 100 % des marchés concernés respectent l'obligation de de communication d'un BEGES et d'un plan de transition	39,7 % des entreprises ayant notifié un contrat dans PLACE en 2024 ont publié un BEGES <i>Source : DAE</i>	
	7.4 Respect de l'obligation d'achat de produits réemployés, réutilisés ou comportant une part de produits recyclés	Elaboration d'une méthodologie de suivi de la mesure Etat et d'accompagnement des ministères.	
	7.5 100% de respect de l'interdiction d'achat de plastique à usage unique	Intégration de clauses dans les supports contractuels	
	7.6 100% de respect de l'obligation de fontaine à eau accessible au public	Donnée non disponible	

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'AVANCEMENT DES 15 MESURES

Légende

Atteint 	Bien avancé 	En cours, partiel 	En retrait 
---	---	---	--

MESURES	CIBLES 2024 PAR ACTION	RESULTATS 2024 PAR ACTION	
Mesure 8 Développer le numérique écoresponsable, en augmentant la durée d'usage des matériels et en réduisant la consommation énergétique	8.1 20% de matériel informatique et téléphonique issu du réemploi ou de la réutilisation	Cible 2027	
	8.2 35 % de matériels informatiques fonctionnels de moins de dix ans orientés vers le réemploi dans l'année	Nombre de biens repris par un éco-organisme agréé : 97864 Donnée en cours de consolidation <i>Source : rapportage</i>	
	8.3 Notification par la DAE d'un marché interministériel d'acquisition de serveurs très performants	Marché notifié au cours de l'été 2024	
Mesure 9 Réduire la quantité de déchets et optimiser leur valorisation	9.1 Notification d'un marché interministériel de réparation d'ordinateurs	Travaux en cours	
	9.2 +10 % par rapport à 2023	30 458 biens proposés sur la plateforme de dons et d'échanges, 9346 biens effectivement donnés, soit -10% par rapport à 2022 <i>Source : DNID</i> 9 463 transferts et 71 348 dons hors plateforme <i>Source : rapportage</i>	
	9.3 100 % de mise en place du tri à la source	En moyenne, 36 % des services déclarent respecter l'obligation de tri à la source « 8 flux » <i>Source : rapportage</i>	
MIEUX SE NOURRIR			
Mesure 10 Promouvoir une alimentation plus respectueuse de l'environnement, en développant l'offre végétarienne et l'achat de produits issus de l'agriculture biologique, de qualité ou durable et en réduisant le gaspillage alimentaire	10.1 100 % de respect d'offre quotidienne végétarienne en cas de choix multiple	78,5 % des restaurants ayant télédéclaré sur l'outil ma cantine l'offre végétarienne, déclarent respecter l'obligation d'une offre quotidienne de repas végétarien <i>Source : DGAL</i>	
	10.2 50 % de produits de qualité et durables, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique	31,4 % de produits de qualité et durables, dont 11,7 % issus de l'agriculture biologique <i>Source : DGAL</i>	
	10.3 -10% de gaspillage alimentaire par rapport à 2023	- 50% de gaspillage alimentaire par rapport à 2023 (pour les restaurants ayant remonté la donnée) <i>Source : DGAL</i>	
MIEUX GERER LES BATIMENTS DE L'ETAT			
Mesure 11 Mesurer et réduire les consommations énergétiques des bâtiments	11.1 70 % de bâtiments raccordés à l'OSFI (ou équivalent pour les opérateurs)	Sur le périmètre de l'État (hors opérateurs et armées), le taux de déploiement de l'OSFI couvre 67 % des bâtiments <i>Source : DIE/OSFI</i>	
	11.2 -10 % de consommation énergétique des bâtiments tertiaires par rapport à 2022	Donnée disponible en septembre 2025 -3,6 % d'électricité et de gaz entre 2022 et 2023 <i>Source : DIE/OSFI</i>	
	11.3 Déploiement d'un challenge d'économie d'énergie pour les bâtiments de l'Etat	Challenge des économies d'énergie des bâtiments de l'État (CEEBE)	
Mesure 12 Réduire les consommations et émissions des bâtiments grâce à une stratégie de rénovation	12.1 Stratégie environnementale des bâtiments : 100% de Schémas Directeurs Immobiliers régionaux	70% de SDIR <i>Source : DIE</i>	
	12.2 100 % de chaudières au fioul recensées	2 995 chaudières en stock recensées en 2024 <i>Source : rapportage</i>	

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'AVANCEMENT DES 15 MESURES

Légende

Atteint 	Bien avancé 	En cours, partiel 	En retrait 
---	---	---	--

MESURES	CIBLES 2024 PAR ACTION	RESULTATS 2024 PAR ACTION	
	12.2 – 40 % de chaudières fioul Et suppression de l'ensemble des chaudières fioul avant 2029	874 chaudières au fioul remplacées en 2024 Soit 40% de remplacement de l'ensemble des chaudières au fioul <i>Source : rapportage</i>	
	12.3 100% de respect des obligations figurant dans l'Annexe 4 du règlement européen sur les gaz fluorés	Pas de données	
Mesure 13 Réduire l'empreinte environnementale des bâtiments en réduisant les surfaces de bureaux, en limitant les nouvelles constructions et en renforçant la prise en compte de la biodiversité et des déchets lors des chantiers	13.1 -7,5 % de surfaces (en m² SUB) (cible 2027)	Donnée disponible en 2025 +0.42 % de la surface utile <i>Source : DIE</i>	
	13.2 100% de respect des obligations relatives à la gestion des eaux et production d'énergies renouvelables sur les parkings	Pas de donnée	
	13.3 Mise en place d'un observatoire de l'artificialisation de l'Etat	Production en cours d'une couche cartographique du foncier de l'Etat	
	13.4 Intégration de matériaux biosourcés dans les projets immobiliers de l'Etat	Pas de données	
	13.5 Stratégie d'achat : réemploi des matériaux de construction	Intégration de clauses dans le marché interministériel récurrent (petits travaux)	
	13.6 100% des nouvelles constructions intègrent un procédé d'énergies renouvelables ou un système de végétalisation	Publication du guide du photovoltaïque	
MIEUX PROTÉGER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES			
Mesure 14 Renforcer la gestion durable des espaces	14.1 100 % de respect de l'interdiction de produits phytopharmaceutiques et d'engrais de synthèse	97% des entités sur 10 pôles ministériels et 15 préfectures de région (ATE) déclarent respecter à 100 % l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques <i>Source : rapportage</i>	
	14.2 100% des processus de labellisation des espaces verts, parcs et jardins d'une surface supérieure à 1000 m2 lancés	9,6 % des espaces verts, parcs et jardins de plus de 1000m2 sont labellisés ou en cours de labellisation <i>Source : rapportage</i>	
	14.3 Surfaces désimperméabilisées ou renaturées supérieures aux surfaces artificialisées	Cible 2027	
Mesure 15 Préservation de la ressource en eau	15.1 -10 % de consommation d'eau potable (en volume) par rapport à 2022	+21% de dépense par rapport à 2022. 115 398 781 € de dépense annuelle en 2024 liée à la consommation d'eau potable <i>Source : DAE/DEB</i>	
	15.2 Lancement de projets sur la récupération d'eau de pluie et la réutilisation des eaux usées	Pas de données chiffrées	

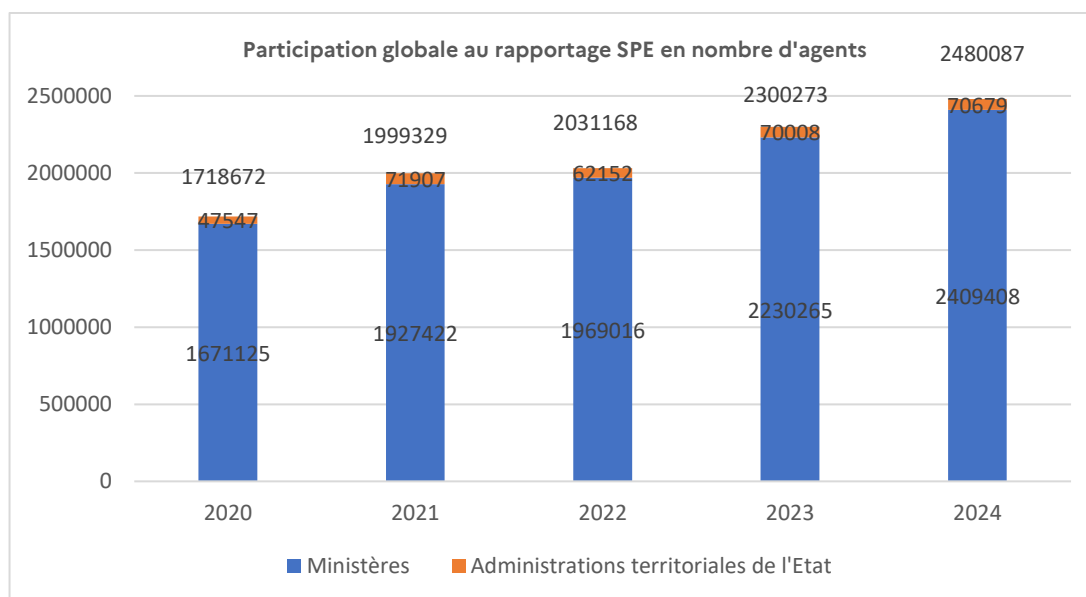
D. TAUX DE PARTICIPATION A L'EXERCICE DE RAPPORTAGE

La campagne de rapportage sur l'année 2024 s'est déroulée au premier semestre 2025 ².

Source des données : rapportage

a) Nombre d'agents couverts par le rapportage

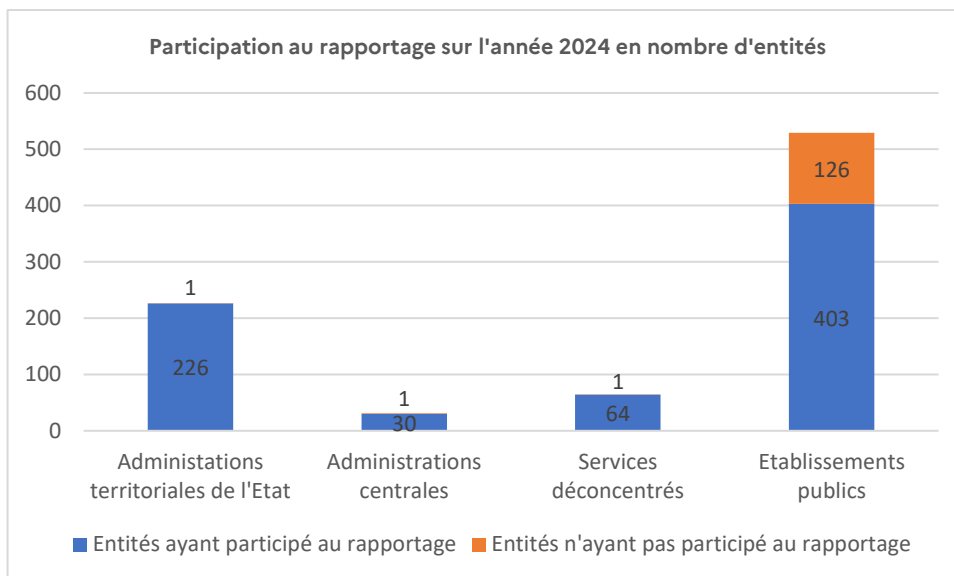
2 480 087 agents publics sont couverts par l'exercice de rapportage sur les données de l'année 2024 sur l'ensemble du périmètre Etat, soit 44% d'agents supplémentaires par rapport à 2020. Le taux de couverture déclaré est donc d'environ 95%, sur une estimation de 2 608 505 agents déclarés.



b) Nombre d'entités couvertes par le rapportage

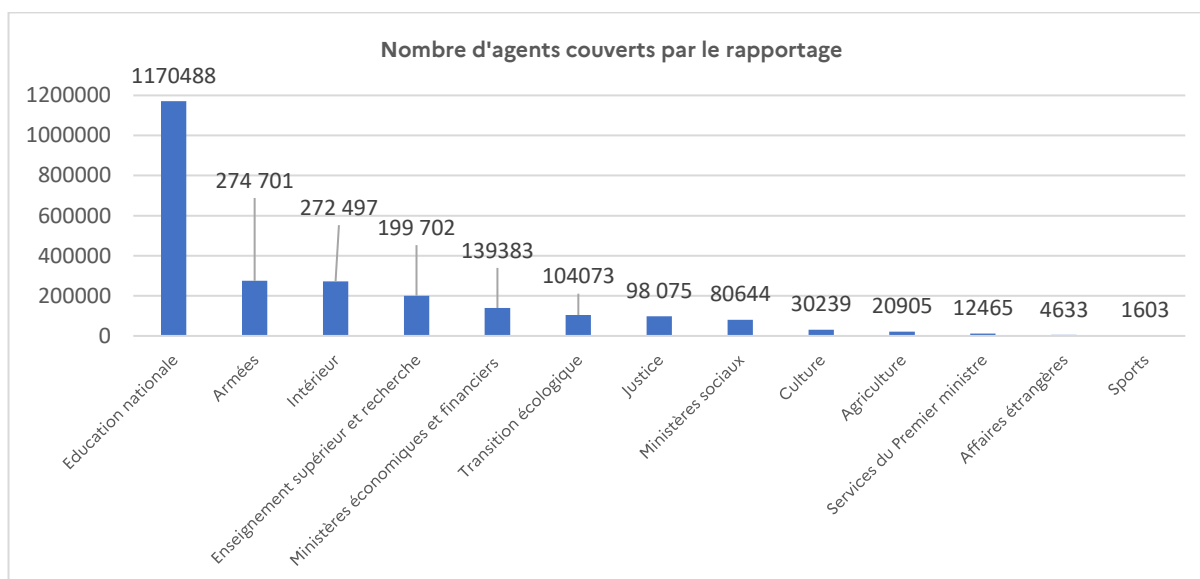
722 entités ont participé au rapportage, soit 85 % des 852 entités, réparties comme suit :

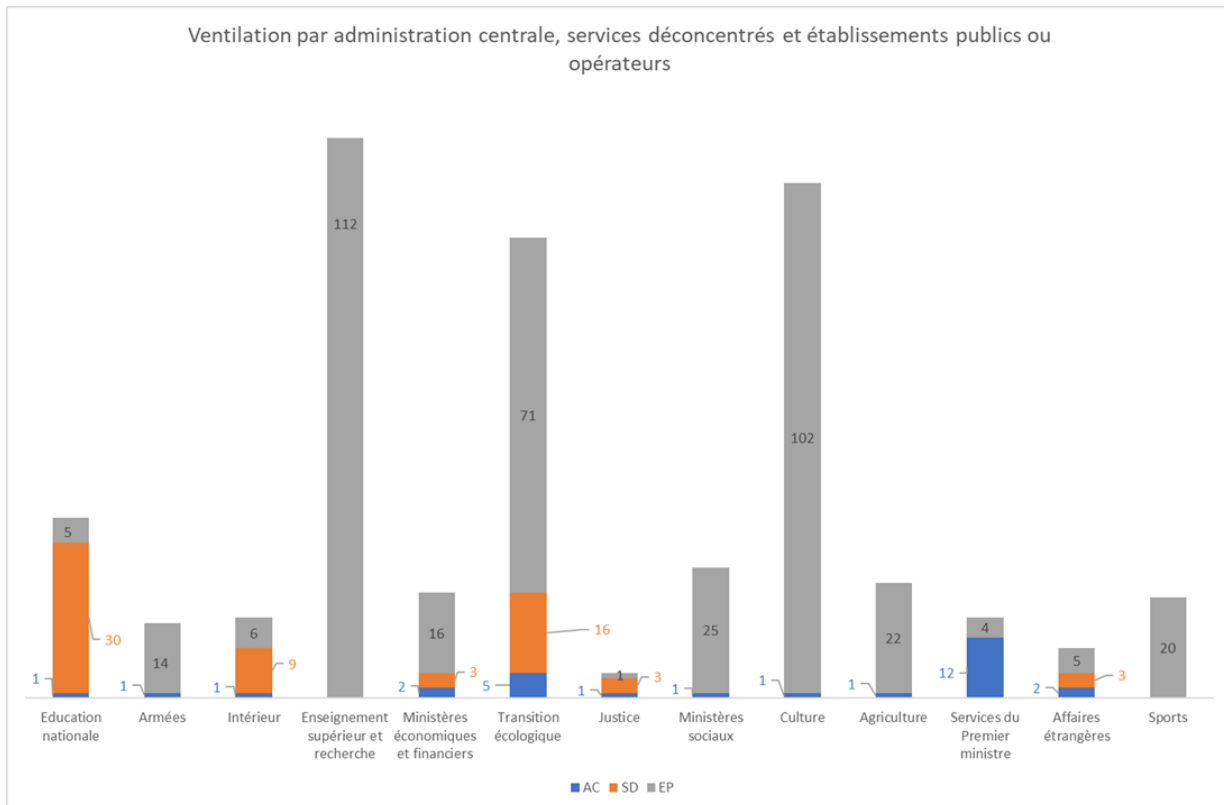
² Bilan au 30 juin 2025



c) Périmètre ministères

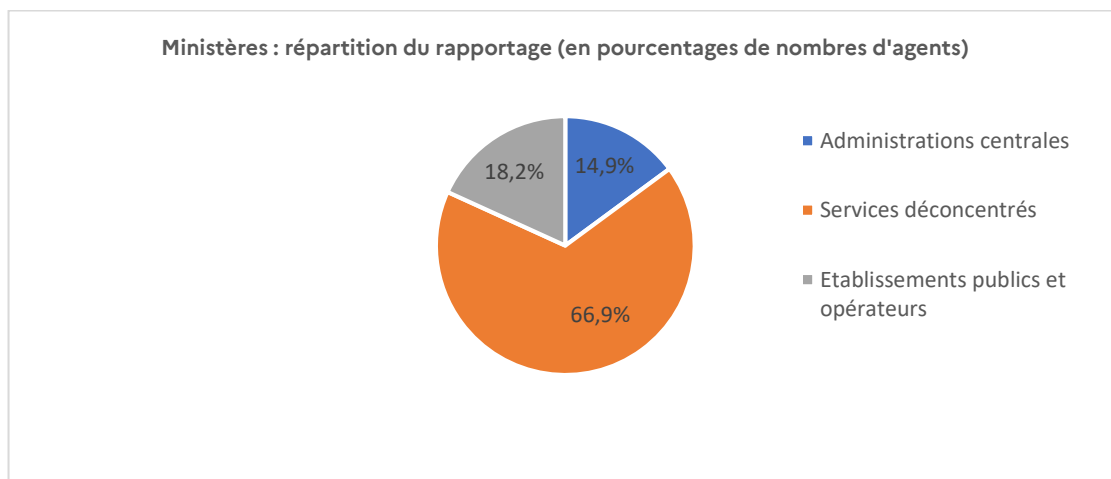
L'ensemble des pôles ministériels ont participé, avec une répartition entre les différents ministères du nombre d'agents couverts par le rapportage et du nombre d'entités ayant participé se présentant comme suit :





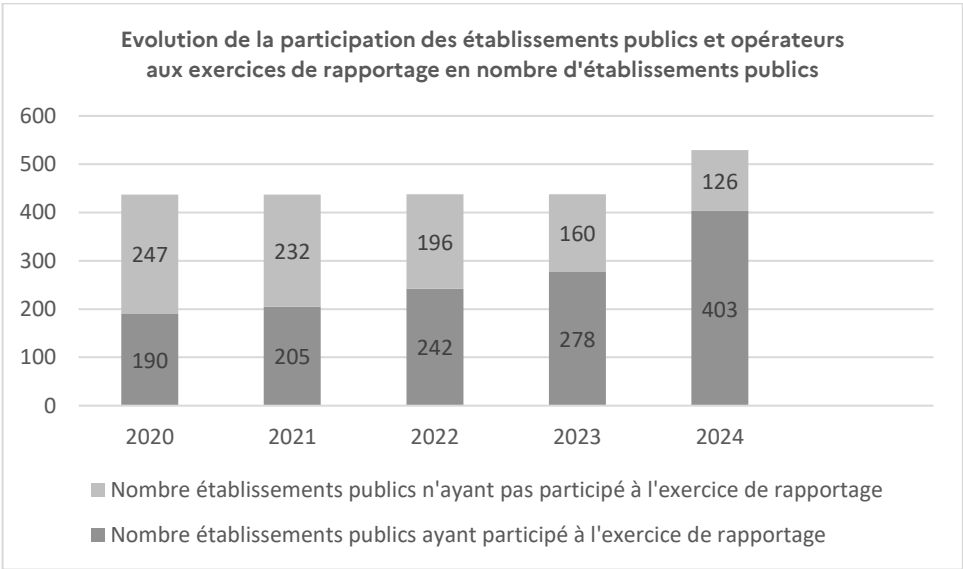
NB : Le rapportage SPE des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du sport se fait au niveau de l'administration centrale de l'éducation nationale.

La répartition du rapportage est la suivante (hors organismes de sécurité sociale) :



Une participation croissante des établissements publics

La mobilisation des établissements publics et opérateurs faisait partie des priorités. Au total, 403 établissements publics ont participé au rapportage, couvrant 438 463 sur 565 424 agents. L'année 2024 est marquée par l'inclusion d'une grande partie des établissements publics de l'enseignement supérieur.

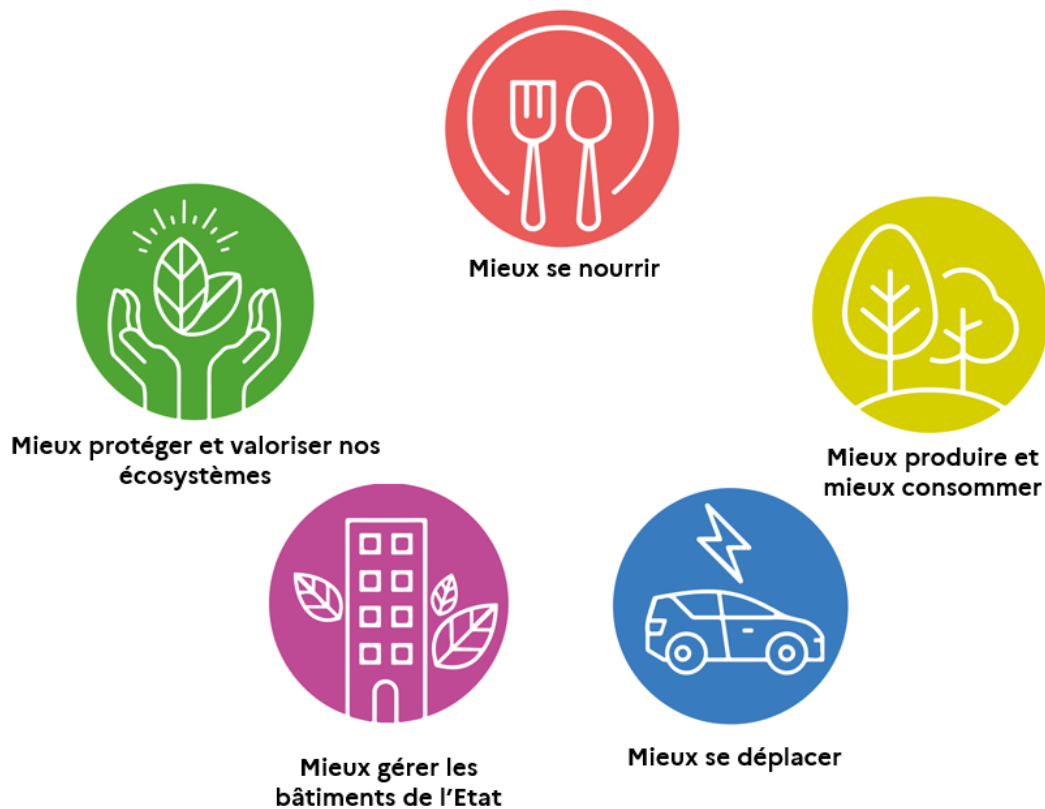


d) Périmètre administration territoriale de l'Etat

Au niveau du périmètre ATE, 100% des 70 679 agents sont couverts par le rapportage sur les données 2024 :

- Les 13 préfectures de région en métropole, couvrant un ensemble de 68 919 agents ;
- Les 4 régions d'Outre-Mer ou Haut-Commissariat, couvrant 1 760 agents.

Analyse par mesures et actions



Mesure 1 - Former les agents à la transition écologique

L’objectif d’ici 2027 est de former l’ensemble des agents de la fonction publique à la transition écologique. Lancé en octobre 2022, le chantier de la formation de tous les agents publics à la transition écologique (FTE) a débuté avec les 25 000 cadres dirigeants pour se déployer par étapes. [« Mon parcours transition écologique »](#), est une formation pour les cadres supérieurs de l’État qui a pour but de mieux comprendre les défis de la transition écologique et de faire prendre conscience à chacun de l’impact de son activité, pour mieux passer à l’action.

La formation aborde notamment les « trois crises », c’est-à-dire les enjeux relatifs à l’épuisement des ressources, à l’effondrement de la biodiversité et au dérèglement climatique, mobilisant également la communauté scientifique avec l’organisation de conférences données par le CNRS (cf infra).

Le dispositif est piloté par la Délégation interministérielle à l’encadrement supérieur de l’État (DIESE).

a) Objectifs et état d’avancement global de la mesure

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
1.1 25 000 fonctionnaires cadres supérieurs formés à la transition écologique	54 % des cadres supérieurs de la fonction publique d’Etat formés	
1.1 Tous les agents formés à la transition écologique	Cible 2027	

En 2023, 3 110 cadres supérieurs avaient été formés à la transition écologique.
En 2024, ce sont 13 514 cadres supérieurs qui sont formés, soit **54% de l’ensemble des cadres supérieurs, pour une cible fixée à 100%.**

72% de cadres supérieurs formés hors magistrats judiciaires en juridiction*

** La formation à la transition écologique des magistrats de l’ordre judiciaire relève d’une autre démarche.*

Quatre ministères ont atteint la cible des 100% (Ministère des Armées, Ministère de la transition écologique, Ministères sociaux, Services du Premier ministre).

MESURES TRANSVERSALES – Mesure 1 - Formation



Figure 1 - Podium des formations à la transition écologique pour les cadres supérieurs

Des formations aux résultats très satisfaisants :



Figure 2 - Enquête de satisfaction des cadres supérieurs sur les formations à la transition écologique dispensées

En 2025, sous l'égide de la DGAFP, un nouveau parcours sera proposé à l'attention de l'ensemble des agents publics, sous de nouvelles modalités pour faciliter l'accès au plus grand nombre.

b) Exemples de bonnes pratiques

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) contribue à la formation à la transition écologique des agents de l'Etat en organisant des conférences-débats à destination des cadres supérieurs de la fonction publique d'Etat. Principal contributeur du GIEC, seul organisme de recherche national totalement pluridisciplinaire et partenaire de toutes les universités, les écoles et les autres organismes français, le CNRS a été identifié comme interlocuteur privilégié par l'État. À ce titre, il coordonne les étapes conférences-débats et visites de terrain, deux des cinq composantes de la formation pilotée par la DIESE. Les 250 conférences-débats organisées par le CNRS sur les

enjeux du climat, de la biodiversité et des ressources sur tout le territoire ont rassemblé plus de 13 000 participants depuis le début de l'année 2024. Les objectifs sont de :

- Faire comprendre pour bien agir, en rendant accessibles les phénomènes liés aux trois crises écologiques grâce au partage d'informations validées par la science et adaptées à leur public
- Faciliter la décision publique, au plus près des enjeux locaux, pour permettre aux cadres supérieurs de prendre des décisions éclairées en faveur de la transition écologique
- Créer une culture commune autour des enjeux climatiques

La plateforme interministérielle de formation en ligne Mentor propose la collection transition écologique et développement durable (TEDD) aux agents de la fonction publique. La collection TEDD a pour objectif d'appréhender les enjeux du développement durable et de savoir comment agir pour favoriser la transition écologique, que ce soit dans le quotidien professionnel ou au niveau personnel. La collection ne cesse de s'étoffer en plus des modules déjà déployés, dont des modules sur les fondamentaux des gaz à effet de serre, la gestion écologique des espaces verts, les achats durables, la conduite éco-responsable, le zéro artificialisation nette, l'impact environnemental du numérique, la rénovation énergétique d'un parc immobilier public ou encore la séquence éviter-réduire-compenser.

Les Pays de la Loire ont créé un kit de déploiement de la Semaine européenne du développement durable (SEDD) afin de permettre notamment aux services de mobiliser des outils à faible coût (webinaires, quiz, repas-débat, organisation d'ateliers en interne, ...).

Le département de la Sarthe a mis en place un réseau d'Ambassadeurs en lien avec les services supports. Ils portent les initiatives lors des appels à projets et ont bénéficié d'une enveloppe de 5000€ pour réaliser différentes actions, notamment lors des SEDD. Le réseau des Z'Anims de la DRAAF Pays de la Loire propose régulièrement des quiz, des ateliers (fresque de l'alimentation, AgriAlim, numérique, nouveaux récits, ateliers 2 Tonnes, The Week, etc.) et partage les ressources sur un blog wiki, avec également une bibliothèque partagée sur les sujets de transition écologique.

Mesure 2 - Suivre les émissions de gaz à effet de serre de l'Etat et respecter la trajectoire de décarbonation

Le suivi des émissions des gaz à effet de serre (GES) est un élément clé dans la démarche de transformation écologique des services publics et de leur décarbonation. Développé par le Commissariat général au développement durable (CGDD) et lancé fin 2024, l'outil numérique État Bas Carbone vise à faciliter la réalisation des bilans des émissions des gaz à effet de serre des administrations.

Recensant plus de 1000 services jusqu'à l'échelle départementale et couvrant plus de 85% des postes d'émission, cette application :

- Collecte les données d'activités et d'achats référencées dans les systèmes d'informations centralisés
- Automatise le calcul des émissions par service
- Présente les résultats sous forme de visualisations dynamiques.

Aujourd'hui disponible aux référents SPE des pôles ministériels et des SGAR, la généralisation de l'ouverture des comptes utilisateurs à l'ensemble des services de l'État aura lieu début 2026. L'intégration des résultats des opérateurs est actuellement en phase exploratoire.

a) Objectifs et état d'avancement global de la mesure

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
2.1 outil disponible et utilisé par l'ensemble des administrations de l'Etat (établissements publics et opérateurs compris)	Outil numérique disponible	
2.2 100% des ministères, des préfectures de région et des établissements publics ou opérateurs de l'Etat ont réalisé au moins un BEGES (cible 2027)	39 % des entités ont un BEGES à jour et déposé sur le site de l'ADEME <i>Source : rapportage</i>	

Les bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) comprennent pour rappel un diagnostic des émissions mais aussi un plan de transition. Ces BEGES doivent être réalisés tous les trois ans et rendus publics par dépôt sur le site de l'ADEME³.

³ Obligatoire pour les services de l'Etat, et les établissements publics de taille supérieures à 250 agents (cf Instruction du 12 mai 2025 relative aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre à effectuer par les services de l'Etat et leurs opérateurs).

A noter : en complément des 39% des entités qui ont réalisé un BEGES et l'ont déposé sur le site de l'ADEME (contre 23% en 2023), 24 % des entités ont également réalisé un BEGES sans l'avoir déposé sur le site de l'ADEME.

2/3 des entités ont ainsi réalisé un premier diagnostic de leurs émissions de gaz à effet de serre

b) Point d'étape

Une centaine d'utilisateurs répartis dans plus de soixante entités bénéficient d'un accès à l'interface (Secrétariats généraux aux Affaires Régionales, Secrétariats généraux des pôles ministériels, Directions Régionales pour l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Directions Zonales de la Police Nationale, Secrétariats Généraux à l'Administration du Ministère de l'Intérieur). Au total, plus de mille services sont recensés avec un diagnostic GES consultable.

L'outil étant toujours en phase de développement, un travail de vérification des données par les utilisateurs est en cours pour fiabiliser les résultats disponibles sur l'application en fonction des données sources utilisés en vue de la construction d'un Plan de Transition Bas Carbone (PTBC) adapté.

Les calculs sont pour la majorité basés (70%) sur des sources physiques, plus fiables que les données monétaires. L'objectif est de continuer l'exploitation de ces sources pour bénéficier de résultats consolidés.



Les prochaines priorités de développement de l'outil sont :

- Le passage à l'échelle du déploiement auprès de l'ensemble des périmètres institutionnels concernés par l'obligation de réaliser un BEGES ;
- L'articulation avec un simulateur de trajectoire bas carbone, facilitant la mise en place des Plans de Transition Bas Carbone (PTBC) ;
- L'intégration de fonctionnalités ouvertes aux établissements publics administratifs, dont les données d'entrées ne peuvent pas être collectées par le CGDD.

Les mobilités sont le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre puisqu'elles représentent **45 % des émissions de l'Etat**, d'après l'estimation du BEGES de l'Etat réalisé en 2019. Le dispositif SPE s'attache à réduire les émissions liées aux déplacements des 2,5 millions d'agents, à la fois dans le cadre de leurs fonctions mais aussi de leurs trajets domicile-travail. Cette réduction passe par :

- moins de déplacements grâce au télétravail et à la réduction du nombre de déplacements professionnels
- des modes de déplacement alternatifs : report modal de la voiture et de l'avion vers les transports collectifs, le train, et les mobilités douces (marche, vélo, etc)
- l'optimisation de l'usage de la voiture (réduction du parc covoiturage) et électrification des flottes.



Direction Régionale des Douanes de Dijon - Abri à vélo financé par le Fonds vert de l'Etat

Mesure 3 - Réduire et verdir les déplacements domicile-travail, en développant le télétravail et le report modal

a) Objectifs et état d'avancement global

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
3.1 100% des administrations sont couvertes par des plans de mobilité durable	9 pôles ministériels, 8 administrations territoriales de l'Etat en métropole, et 1 administration territoriale de l'Etat en Outremer ont un plan de mobilité durable. <i>Source : DAE</i>	
3.2 8% des agents sont en télétravail chaque jour	8,1 % d'agents en télétravail par jour ouvré <i>Source : DGAFP</i>	
3.3 10% des agents ont recours au forfait mobilités durables	11,1% des agents disposent d'un forfait mobilités durables <i>Source : rapportage</i>	
3.3 15% d'agents hors Ile de France et 45% en Ile de France bénéficient d'une indemnisation pour un abonnement de transport en commun	8,1 % d'agents hors Ile de France et 41,5 % d'agents en Ile de France bénéficient d'une indemnisation pour un transport en commun <i>Source : rapportage</i>	
3.4 75% des sites sont équipés en stationnement vélo sécurisé	31,6 % des sites sont équipés en stationnement vélo sécurisé <i>Source : rapportage</i>	

b) Résultats par action

• 3.1 Plans de mobilité durable

Les référents mobilités⁴ désignés au sein de chaque secrétariat général ministériel, au sein de certains établissements publics ainsi qu'au sein de chaque préfecture de région ont la responsabilité d'élaborer des plans de mobilité employeur. Le plan de mobilité représente une opportunité de performance économique et environnementale et contribue également à l'amélioration du bien-être des salariés.

Suivant la situation, les plans de mobilité employeur sont élaborés au niveau régional, départemental ou à un niveau plus local, le cas échéant avec les autorités organisatrices de la mobilité.

⁴ Circulaire n° 6225/5G du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'État

Un plan de mobilité employeur existe ou est en cours de construction pour **plus de la moitié des sites**

Par ailleurs, 36 % directions ont un règlement d'utilisation des véhicules intégrant les enjeux de mobilité et de sobriété.

• 3.2 Télétravail

Afin de limiter les déplacements, le télétravail est encouragé pour les agents qui le souhaitent et dont la fonction est compatible avec celui-ci. La trajectoire cible de réduction de GES globale pour l'Etat a été établie en faisant l'hypothèse d'une part journalière d'agents en télétravail de 8 % en 2024 et de 25 % en 2027. **Le taux de télétravail est passé de 7,1% en 2023 à 8,1% en 2024 pour les fonctions identifiées comme effectivement télétravaillables⁵.** Une enquête nationale a été conduite à travers un programme de la DITP qui visait à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des agents publics. Le baromètre conçu pour interroger directement les agents publics a notamment permis d'évaluer les attentes des agents en matière de modes de travail. Il montre en particulier un souhait d'élargissement et d'assouplissement du recours au télétravail, avec un besoin d'amélioration de l'encadrement hiérarchique et managérial des télétravailleurs. La plateforme interministérielle Mentor propose ainsi d'ores et déjà une formation « *Accompagner la mise en œuvre du télétravail* » destinée aux encadrants. L'ensemble des niveaux hiérarchiques est également sensibilisé.

• 3.3 Décarbonation des déplacements domicile-travail

Les agents sont encouragés à décarboner leurs déplacements domicile-travail. Les indicateurs choisis pour suivre cet enjeu sont le forfait mobilités durables (FMD) et l'indemnisation de transport en commun.

Un forfait mobilités durables

⁵ Pour l'ensemble de la fonction publique d'Etat incluant les fonctions non télétravaillables, le taux journalier d'agents en télétravail est de 3,1%

Depuis mai 2020, les agents titulaires et contractuels des fonctions publiques d'État et hospitalière peuvent solliciter le forfait mobilités durables (FMD) pour leurs trajets domicile-travail, en mobilités actives (hors marche) et/ou en covoiturage (qu'ils soient conducteurs ou passagers). Le recours au FMD - **11 % en 2024** - augmente régulièrement (pour mémoire, le taux de recours était de 5,7% en 2022 et de 9% en 2023). Cette hausse est à mettre en regard de l'augmentation du forfait, de sa meilleure facilité d'accès et de la possibilité de cumuler le forfait avec l'indemnité d'abonnement aux transports en commun.

Indemnisation de transport en commun

Le taux de remboursement des abonnements aux transports en commun, passé de 50% à 75% en 2023, a été largement incitatif.

Hors Ile de France : 8,1 % d'agents	bénéficient d'un abonnement aux transports en commun
En Ile de France : 41,5 % d'agents	

• 3.4 Promotion du vélo et stationnements pour vélos sécurisés

En 2024, **31,6% des parkings agents recensés sont équipés de stationnements pour vélos sécurisés**. Il est à noter qu'en 2023, le rapportage indiquait que 60% des parkings disposaient de parkings vélos sécurisés. Ici, un changement de périmètre et/ou une compréhension différente des données à remonter sont à l'origine de cette différence.

c) Exemples de bonnes pratiques

En administration centrale, un portage du vélo au plus haut niveau dans les services du Premier Ministre

En 2024, la communication visait à faire (re)découvrir aux agents les bienfaits de la pratique du vélo sur le plan de la santé, de l'économie, de l'environnement, tout en rappelant les bons réflexes à adopter pour rouler en sécurité. Différentes actions ont été déployées : une newsletter hebdomadaire, des stands d'information afin de répondre aux freins de la pratique du vélo en milieu

urbain et présenter les dispositifs engagés pour favoriser le « vélo taf », une exposition composée de portraits d'agents « vélo tafeurs », des conseils et aides à la réparation ou encore l'organisation de trajets en vélo accompagnés d'une sensibilisation à la sécurité routière.

« Elle vient au travail à vélo » : Claire Landais,
Secrétaire générale du gouvernement



La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France a engagé plusieurs actions de mobilisation des équipes :

- Participation au challenge de la mobilité en septembre 2024,
- Mise en place de deux midis de la mobilité à Lille et à Amiens, moments conviviaux d'échange sur l'offre de transport de la région, les procédures de remboursement, l'utilisation des véhicules électriques, le challenge mobilité, les bienfaits du vélo, la sécurité, points de contrôle et autres « trucs et astuces ».

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a diffusé à ses agents le Guide des mobilités alternatives des Transports Urbains Brochins (TUB). Ce guide présente toutes les alternatives au mono-voiturage disponibles dans le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération (bus, vélos, covoiturage, inter-modalité). Parmi les avantages de ce guide, on note le "metrominuto", carte des distances à pied dans la ville de Saint-Brieuc, qui promeut la marche à pied.

Plusieurs établissements publics du ministère de la transition écologique ont formalisé ou actualisé leur plan de mobilité. C'est le cas de l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée (EPAEM), qui a co-construit son plan de mobilité employeur avec la Métropole Aix-Marseille, et du CEREMA, accompagné du prestataire « 1 km à pied ». L'Ecole nationale d'aviation civile, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté nucléaire, l'Office français de la biodiversité, Voies navigables de France, Météo-France, les directions Est, la Nord-ouest et Atlantique, ainsi que plusieurs Centres de valorisation des ressources humaines ont également validé ou mis à jour leurs plans. Ces démarches sont souvent menées en concertation avec les Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ou les

collectivités locales, comme pour le Port autonome de Strasbourg avec le programme OPTIMIX. La Direction générale de l'aviation civile sur le site d'Aix-en-Provence a inscrit son plan de mobilité dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en cohérence avec d'autres schémas (Plan Climat, Schéma de cohérence territoriale ...).

En établissement public, l'Institut Agro devient membre de Go2Rail, un réseau innovant qui promeut les mobilités internationales durables. Ce réseau, pensé par et pour les étudiants est né d'une initiative étudiante visant à connecter les étudiants qui se rendent dans une même destination, tout en facilitant leur mobilité internationale. Ce réseau compte déjà près d'une vingtaine d'établissements membres en provenance de la Belgique, de l'Italie, de l'Espagne, du Royaume Uni et de la France. L'organisation s'engage à rendre le voyage moins cher et plus accessible en procurant des codes promotionnels sur les billets de train. Ces initiatives sont rendues possibles grâce à des partenariats qui génèrent des revenus réinvestis directement dans le développement et l'amélioration des services proposés par Go2Rail. Avec ce réseau, les longs trajets en train se transforment en expériences enrichissantes et collectives.

Mesure 4 - Réduire et verdir les déplacements professionnels, en développant le distanciel et le report modal

a) Objectifs et état d'avancement global de la mesure

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
4.1 -20% de dépenses liées aux déplacements professionnels par rapport à 2019	+26,4% de dépenses liées aux déplacements professionnels par rapport à 2019 ⁶ <i>Source : DAE</i>	
4.2 -3% de véhicules particuliers par rapport à 2021	+ 7,2 % de véhicules particuliers par rapport à 2021 <i>Source : DAE</i>	
4.3 Directives de réduction de la vitesse pour les trajets professionnels	Actualisation de la doctrine de gestion du parc automobile de l'Etat identifiant la limite de vitesse à respecter dans l'usage des parcs.	
4.4 Actions de formation / sensibilisation, notamment à l'écoconduite et conduite électrique	61 % de déploiement de formations à l'écoconduite et à l'écoconduite électrique <i>Source : rapportage</i>	
4.5 Moyenne de 1,5 passagers par trajet pour un véhicule de service (hors véhicules d'intérêt général et d'inspection)	1,39 passagers en moyenne via Odrive via un véhicule de service (hors véhicules d'intérêt général et d'inspection) <i>Source : DAE Source : DAE</i>	
4.6 -5% de consommations de carburant en volume par rapport à 2022	+ 20 % de consommation de carburant en volume par rapport à 2022 <i>Source : DAE</i>	

b) Résultats par action

• 4.1 Les dépenses liées aux déplacements professionnels

Afin de limiter les dépenses liées aux déplacements professionnels, le recours à la visioconférence, aux formations à distance ou encore aux événements hybrides sont encouragés. **En 2024, les dépenses liées aux déplacements professionnels ont augmenté de 26,4% par rapport aux dépenses de 2019.** Ces dépenses incluent les dépenses liées aux véhicules (investissement, carburant, autres

⁶ Le calcul des dépenses exclut volontairement du champ de l'analyse les dépenses liées aux déplacements effectués par le ministère de l'Intérieur, afin de neutraliser les dépenses concernant les forces de l'ordre en lien avec les événements exceptionnels comme les jeux olympiques.

dépenses de fonctionnement liées aux véhicules) et les autres dépenses liées aux déplacements (voyagistes, compagnies aériennes et ferroviaires, remboursements aux agents...).

• 4.2 Réduction du parc automobile

La réduction du parc automobile passe par la mutualisation non seulement des véhicules mais aussi des parcs automobiles. **En 2024, le parc automobile a augmenté de 7,2 % par rapport à 2021.**

Les données disponibles doivent être néanmoins consolidées : issues des déclarations des services de l'Etat, elles présentent encore plusieurs limites, avec un manque d'exhaustivité et une forte hétérogénéité.

• 4.3 Réduction de la vitesse pour les trajets professionnels

La réduction de la vitesse à 110 km/h sur autoroute et à 100 km/h sur les voies rapides permet de réduire la consommation de carburant et donc les émissions de gaz à effet de serre. A cet effet, la doctrine de gestion du parc automobile de l'Etat a identifié les limites de vitesse à respecter.

- L'ADEME a conçu et distribué à tous les services demandeurs un sticker incitatif sur la réduction de la vitesse sur autoroute à coller sur le tableau de bord des véhicules ;
- Cette mesure doit être intégrée dans tous les règlements d'utilisation.



Sticker de l'ADEME

• 4.4 Actions de formation et de sensibilisation

61% des entités ont déployé des actions de formation à l'éco-conduite et à la conduite électrique.

Par ailleurs, la plateforme Mentor propose la formation « *Devenez un conducteur écoresponsable* ».

• 4.5 Module de réservation Odrive et déploiement du covoiturage professionnel

Odrive est le logiciel de gestion du parc automobile utilisé par les services de l'Etat. Le déploiement du module de réservation doit permettre de renforcer le covoiturage professionnel entre services. Ce module de réservation a été déployé au niveau de 14,5% des entités, soit au niveau de 248 services. En 2024, on comptabilise 97 000 réservations par Odrive, contre 53 249 en 2023. Bien que ce volume reste modeste, cette dynamique témoigne d'une **hausse du recours à la réservation partagée et donc d'une tendance à une plus grande mutualisation des véhicules.**

Le **nombre moyen de passagers est de 1,39 par trajet** pour un véhicule de service lorsque la réservation s'est faite par Odrive (contre 1,35 en 2023).

Par ailleurs, l'outil Odrive permet d'optimiser la gestion du parc de véhicules en fonction des lois de roulage et de faire rouler davantage les véhicules électriques.

• 4.6 Réduction des déplacements et report modal

Afin de limiter les dépenses liées aux déplacements professionnels, en faisant attention à ne pas affecter la qualité du service public, le recours à la visioconférence, aux formations à distance et aux événements hybrides ainsi que le report modal sont des leviers déterminants. En 2024, les dépenses liées aux consommations de carburant ont augmenté de 13 % par rapport à 2023 et ont augmenté de 20 % en volume par rapport à 2022.

c) Exemples de bonnes pratiques

Au ministère des sports et de la jeunesse, des vélos-cargos dans un cadre professionnel – pour aller plus loin. Compte tenu de leur superficie, plusieurs établissements publics du sport ont fait le choix d'investir dans des vélos-cargos afin de répondre aux besoins des agents techniques de déplacer du petit matériel à l'intérieur du site, et remplacer des trajets effectués jusqu'à présent avec un véhicule. C'est le cas par exemple de l'École Nationale de sport de Montagne (ENSM) qui, avec près de 18 000m², a pu, grâce au financement du Fonds Vert de l'Etat, investir dans un vélo-cargo en 2024.



Vélos-cargos financés par le Fonds Vert de l'Etat

La Direction Nationale de la Garde-Côte de la Douane a expérimenté un drone à énergie solaire (développé par une entreprise française), destiné à la surveillance du littoral en complément de ses moyens traditionnels (avions et hélicoptères). Il réduit les émissions de CO₂ en ayant recours à une énergie renouvelable, avec des batteries permettant une autonomie étendue et une grande discrétion opérationnelle (importante pour des missions de surveillance). Ce projet a été financé dans le cadre du Challenge ministériel « *Tous Acteurs de Bercy vert* ».

La Direction interdépartementale des routes (DIR) de Méditerranée expérimente un carburant de synthèse (XTL) pour ses fourgons et véhicules de patrouille à Marseille. La fiche technique de ce biocarburant vise des objectifs de réduction d'émission de 90 % de CO₂ et de 65 % de particules fines. Un protocole d'évaluation de cette expérimentation est actuellement en cours de montage et devrait être programmé pour mai-juin 2025.

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté a mis en place une politique de déplacement ambitieuse depuis plusieurs années sur trois axes majeurs : l'optimisation des dépenses, l'impact environnemental et la responsabilité sociale. Opérationnellement, cela se traduit par une réduction du nombre de véhicules, un rééquilibrage entre les sites selon kilométrage et typologie des territoires, la suppression des véhicules diesel et l'acquisition de nouveaux véhicules électriques, et la mutualisation des véhicules sur certains sites.

La première politique de déplacement publiée en 2019 donnait déjà le cadre : limitation des déplacements, utilisation des systèmes de visioconférence, utilisation des transports en commun. Cette démarche se poursuit en incitant à l'usage des modes doux de transport (par la promotion du forfait mobilités durables, la mise en place de vélos électriques et par la prise en charge partielle des abonnements de transports en commun des agents notamment).

Mesure 5 - Contribution climatique à la hauteur des émissions des trajets aériens des agents

a) Objectifs et état global d'avancement de la mesure

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
5.1 -20% de trajets allers réalisés en avion par rapport à 2019	-13,6% de vols réalisés en 2024 par rapport à 2022	
5.2 100% des émissions de gaz à effet de serre de l'année précédente couvertes par des projets de réduction et/ou de séquestration d'émissions de gaz à effet de serre.	36 151 tonnes de carbone émis couvertes par des projets de réduction ou de séquestration du carbone	

b) Résultats par action

• 5.1 Réduction des trajets en avion

L'avion est le mode de déplacement le plus émetteur de gaz à effet de serre. La réduction drastique (sous réserve de certaines situations particulières comme l'insularité) de ce mode de déplacement est donc nécessaire à la réduction de l'empreinte carbone de l'État. La réalisation de cette mesure passe à la fois par la promotion d'alternatives moins carbonées telles que le train mais aussi par la réduction du nombre total de déplacements. En effet, une diminution de 30% des déplacements en avion d'ici 2027, équivaut à la captation carbone de plus de 50 forêts de Fontainebleau par an (source : ONF).

La règle est désormais pour rappeler de privilégier les trajets en train lorsqu'il existe une alternative à l'avion de durée inférieure à quatre heures.

La couverture de rapportage étant plus large depuis 2021 (plus de répondants), il est difficile de comparer les données par rapport à 2019. Il a donc été choisi de prendre l'année 2022 comme année de référence. 402 978 trajets allers ont ainsi été réalisés en 2024 contre 466 624 trajets en 2022, soit une **baisse de 13,6% des trajets en avion**.

• 5.2 Compensation des émissions en gaz à effet de serre

36 151 tonnes de carbone émis sont couvertes par des projets de réduction ou de séquestration du carbone. Pour comparaison, un trajet Paris-New-York émet 0,5 tonnes de CO₂ ; un trajet Paris-Edimbourg émet 0,1 tonnes de CO₂.

c) Exemples de bonnes pratiques

Les services du Premier ministre compensent largement les émissions de gaz à effet générés par les déplacements professionnels de leurs agents, en finançant des projets permettant de séquestrer ou éviter un volume équivalent d'émissions. Les émissions compensées vont au-delà des objectifs fixés car les émissions des vols des congés bonifiés et du parc automobile font également l'objet d'une compensation. Dans le cadre d'un marché passé par la Direction des services administratifs et financiers (DSAF, deux projets de reforestation sont financés, respectivement dans les Landes et dans les Vosges, afin de compenser les émissions de 2021, soit 2 000 tonnes.

Un marché pluriannuel est en cours de finalisation dans le but de compenser les émissions des années 2022, 2023 et 2024 puis celles de 2025 et 2026.

La particularité des Services du Premier ministre est d'avoir non seulement accès aux marchés pour acheter des crédits mais aussi de pouvoir acheter directement des projets, et donc aussi les valider.

Au ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, des indicateurs ont été définis pour calculer, réduire et compenser les émissions CO₂ dans le cadre d'un accord-cadre. Un partenariat a été scellé avec Thrust Carbon, expert reconnu dans le calcul des émissions CO₂ et dans la démarche de compensation. Au sein de la plateforme de réservation, l'affichage de l'empreinte carbone d'un voyage apparaît au moment de la réservation d'un trajet ou d'un séjour dans un hôtel (en plus du « badge ECO »). Cela permet aux voyageurs de faire des choix responsables, sans frais supplémentaires. Par ailleurs, l'outil de pilotage AnalytIQs offre la possibilité de faire un reporting toutes catégories des émissions CO₂ liées aux voyages, calculé sur la base des méthodologies DEFRA⁷ et Thrust Carbon (une méthodologie plus avancée).

Au ministère de l'Intérieur, la totalité des projets financés disposent du label bas carbone (LBC).

Exemples de projets de reboisement financés :

- Reboisement en Lozère suite à un incendie : l'opération vise à nettoyer le secteur brûlé

⁷ DEFRA - Department for Environment, Food and Rural Affairs

en 2021 afin d'y replanter 11 425 plants dont 50% de cèdres de l'Atlas et 50% de pin de Salzmann, des arbres plus adaptés pour résister au changement climatique. Plus de 3512 tonnes de carbone seront compensées ;

- Reboisement en Picardie suite à l'attaque de scolytes (insectes). Les arbres touchés par les scolytes doivent être coupés afin d'éviter la propagation de la maladie. 22 525 sujets d'essences résineuses et feuillues seront plantés sur 18,45 hectares pour renouveler la population d'arbres et lui assurer une meilleure résistance aux ravageurs. 3 334 tonnes de CO₂ seront compensées, dont 2000 financées par le Ministère.



Forêt en Picardie - Source : ONF

En établissement public, un projet de reboisement de 1 ha de forêt de l'établissement de Nancy a été lauréat d'un appel à projet Transitions écologique et sociétale des campus de la direction de la RSE d'AgroParisTech. Portant sur « une contribution C », ce projet regroupe un collectif d'enseignants-chercheurs, la direction de campus et des étudiants. Il s'agit d'en faire une action de 200 contributions carbone labellisés pour AgroParisTech et de suivre par un protocole de recherche et de formation la matérialité de la séquestration carbone de la parcelle.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) choisit en priorité de réduire à la source.

Certains établissements, comme l'ADEME, choisissent de ne pas recourir à la compensation tant que des marges de réduction restent à explorer. Le comité exécutif de l'agence a ainsi décidé une réduction de 50 % des vols d'ici 2027. Dès la mise en œuvre du nouveau seuil de recours à l'avion (6 h au lieu de 4 h), les vols ont diminué de 31 % entre 2023 et 2024.

Mesure 6 - Verdir la flotte automobile et déploiement des points de charge

a) Objectifs et état d'avancement par action

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
6.1 100% de VFE/VTFE achetés ou loués à destination des ministres, secrétaires d'Etat ou préfets	73,5 % des acquisitions de véhicules à destination des ministres, secrétaires d'Etat, et préfets, sont des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (hors blindés) <i>Source : rapportage</i>	
6.1 50% d'achats ou de location longue durée de VTFE (ou VFE)	26,4% des acquisitions de véhicules sont à faibles ou très faibles émissions. <i>Source : DAE</i>	
6.2 100% de respect du poids maximal des véhicules dans les achats ou locations	Mise en place d'un catalogue restreint de véhicules conforme aux exigences de la circulaire pour les commandes UGAP effective en mars 2024. <i>Source : DAE</i>	
6.3 30% de véhicules professionnels à recharge électrique couverts par un point de recharge, et recensement des points de recharge installés	12 881 points de recharge sont au total installés Donnée non disponible du parc total de véhicules électriques. <i>Source : DAE + rapportage</i>	

b) Résultats par action

L'enjeu est de moderniser le parc de véhicules en privilégiant les véhicules à faibles émissions, conjointement au déploiement des infrastructures de charge⁸.

• 6.1 Electrification de la flotte de véhicules

En 2024, 26,4% des véhicules acquis (achat ou location longue durée) sont des véhicules à faibles (VFE) ou très faibles (VTFE) émissions (contre 24 % en 2022 et 35% en 2023). Par ailleurs, 73,5 % des

L'article L 224-7 du code de l'environnement précise les véhicules exclus du champ de l'obligation de transformation énergétique des parcs lors de leur renouvellement

acquisitions de véhicules à destination des ministres, secrétaires d'Etat et préfets, sont des VFE ou VTFE (contre 53 % en 2021, 89 % en 2022 et 91 % en 2023).

- **6.2 Réduction de la masse des véhicules achetés**

L'actualisation de la doctrine de gestion du parc automobile de l'Etat prend en compte le plafond fixé à 1,4 tonnes pour les véhicules électriques, à 1,6 tonnes pour les véhicules hybrides rechargeables et à 2,4 tonnes pour les véhicules électriques (hors véhicules d'intérêt général, véhicules aménagés, camionnettes et véhicules utilitaires). La mise en place d'un catalogue restreint de véhicules conformes aux exigences de la circulaire pour les commandes UGAP a été effective en mars 2024. Un bilan de l'année 2024 sera réalisé.

- **6.3 Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques**

Durant l'année 2024, 2856 points de recharge ont été installés, contre 3 500 en 2021, 2 206 en 2022 et 551 en 2023. Le stock total est désormais de 12 848 points de recharge.

Le nouveau marché interministériel de prestations relatives à la mise en œuvre d'Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) a été notifié. L'accord-cadre est composé de quatre lots : un lot relatif aux prestations de conseil et d'audit en mobilité et de trois lots (allotés géographiquement) relatifs à la fourniture, l'installation, la maintenance et la supervision des bornes.

Les objectifs de cette stratégie IRVE sont de :

- Développer un cadre de contractualisation mutualisé à l'échelle interministérielle pour l'ensemble des prestations du secteur IRVE,
- Simplifier l'exécution du marché pour maîtriser les coûts grâce à un seul titulaire par plaque géographique et pour l'ensemble des prestations,
- Assurer une disponibilité optimale des bornes et minimiser les coûts opérationnels grâce à la gestion énergétique et la surveillance des bornes à distance.

c) Exemples de bonnes pratiques

La Direction interrégionale des douanes d'Antilles-Guyane a installé des panneaux photovoltaïques pour alimenter les bornes de recharge sur deux sites en Martinique pour sept véhicules électriques. L'objectif est d'auto-produire une électricité « bas carbone » pour les besoins du verdissement de

la flotte automobile dans une région où l'électricité distribuée par le réseau provient majoritairement d'énergies fossiles.

En Bourgogne-Franche-Comté, la cité Colbert de Nevers recharge au solaire des véhicules électriques par une plateforme énergétique centralisée qui permet de répondre aux besoins de recharge tout en favorisant l'autoconsommation solaire.



L'alimentation des vingt bornes est assurée par un "cube de puissance" qui regroupe des batteries de stockage de seconde vie et un automate. Une gestion optimisée est ainsi réalisée pour délivrer la charge selon les besoins exprimés (durée et autonomie) en tenant compte de l'alimentation "gratuite" des batteries par les panneaux photovoltaïques et, si nécessaire, d'un complément par le réseau aux meilleures conditions tarifaires (heures creuses). Ce système innovant permet de réduire significativement le dimensionnement des installations (réseaux électriques) et les coûts de fonctionnement, avec une exploitation en circuit court de l'énergie solaire.

Suivi, pilotage et accompagnement des usages pour le ministère de la transition écologique et ses établissements publics. Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour accompagner cette transition. Le Conservatoire du littoral pilote sa flotte avec l'outil ministériel ODRIVE. L'IFP énergies nouvelles et Météo France mesurent précisément les kilomètres décarbonés parcourus et les émissions évitées. Météo-France a ainsi réduit son parc de 5,8 % depuis 2021, et ses kilomètres parcourus de 4 % en 2024. Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) complète son plan avec une limitation de la vitesse sur autoroutes, et explore l'autopartage avec des opérateurs comme Citiz.

En Direction interrégionale de la mer Méditerranée, le verdissement de la flotte a également été très actif avec l'achat de nouveaux véhicules électriques dont certains affectés à des services techniques, souvent moins enclins à les utiliser, grâce à un dialogue poussé avec les chefs d'unité.

L'estimation des émissions de GES de l'Etat réalisée à partir des données de référence de 2019, montre que **30 % des émissions de l'Etat sont dues à la production et la consommation**, à savoir, 9 % pour les biens, 9 % pour les services, 5 % pour le numérique, et enfin 7 % pour la restauration. Les achats publics représentent un levier majeur des acteurs publics pour mener des politiques d'achat publique de transition écologique, représentant 8% du PIB national⁹.

⁹ Etat, collectivités locales et établissements hospitaliers cumulés

Mesure 7 - Consommer moins et mieux, en achetant des produits plus durables et en repensant nos modèles de consommation

a) Objectifs et état d'avancement global de la mesure

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
7.1 Publication du SPASER de l'Etat et des indicateurs de mesure	Projet SPASER de l'Etat finalisé	
7.2 80% de contrats avec au moins une considération environnementale et 25% de contrats avec au moins une considération sociale	71,6 % des marchés ont comporté au moins une considération environnementale 41,2% des marchés ont comporté au moins une considération sociale <i>Source : DAE</i>	 
7.3 100% des marchés concernés respectent l'obligation de de communication d'un BEGES et d'un plan de transition	39,7% des entreprises ayant notifié un contrat dans PLACE en 2024 ont publié un BEGES <i>Source : DAE</i>	
7.4 Respect de l'obligation d'achat de produits réemployés, réutilisés ou comportant une part de produits recyclés	Elaboration d'une méthodologie de suivi de la mesure Etat et d'accompagnement des ministères <i>Source : DAE</i>	
7.5 100% de respect de l'interdiction d'achat de plastique à usage unique	Intégration de clauses dans les supports contractuels <i>Source : DAE</i>	
7.6 100% de respect de l'obligation de fontaine à eau accessible au public	Donnée non disponible	

Un ensemble de mesures législatives et réglementaires a été adopté pour promouvoir les achats de produits durables¹⁰ : obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, interdiction d'achat par l'État de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail ou dans les événements qu'il organise, intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics, communication du BEGES et d'un plan de transition écologique associé de réduction des émissions GES. Par ailleurs,

¹⁰ Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

des mesures sont déployées dans le cadre du plan national achats durables (PNAD) 2022-2025¹¹ pour accompagner les acheteurs dans l'atteinte de ces objectifs. Enfin, la prévention des déchets doit permettre d'en réduire la quantité ; les déchets inévitables doivent être valorisés au mieux.

En appui aux services, une collection de fiches-outils écoresponsables¹² élaborée avec de nombreux experts des directions de l'Etat et de l'ADEME est désormais accessible depuis février 2025 sur le site internet de la DAE afin d'accompagner les acheteurs publics dans l'intégration de clauses et de critères environnementaux et sensibiliser les opérateurs économiques aux attentes de l'Etat en matière de transition écologique¹³. Par ailleurs, l'offre de formation des acteurs de la chaîne achat de l'Etat comporte désormais un lot relatif à des cursus certifiants de formations sur les achats responsables. Le nombre d'agents formés aux achats responsables (256 en 2024 contre 183 en 2023) a ainsi évolué favorablement notamment au module de formation en ligne sur la plateforme d'autoformation MENTOR.

b) Résultats par action

• 7.1 SPASER de l'Etat

Le projet de Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) à fin 2024 comporte trois grandes orientations : (i) engager et impliquer les acteurs et partenaires du SPASER, (ii) mobiliser la politique des achats pour réduire l'empreinte carbone des administrations de l'État et (iii) améliorer l'accessibilité des marchés de l'État au secteur de l'économie sociale et solidaire. Document stratégique pour 2025-2027, il contribue à la structuration de la politique d'achat responsable de l'État et en valorise les résultats. Il porte l'ambition de franchir de nouvelles étapes en renforçant le contrôle et la mesure de l'impact des considérations environnementales et sociales dans les marchés de l'État. Il vise également à progresser sur la décarbonation des achats de l'État.

Le démarrage des travaux de mise en œuvre du SPASER est enclenché depuis janvier 2025 sur les actions prioritaires : formations aux achats responsables, proposition d'un outil de cartographie des risques RSE, diffusion par la DAE de fiches-outils, préparation d'un référentiel interministériel de contrôle sur le suivi d'exécution, etc. L'objectif 2025 est d'engager opérationnellement 50% la majorité des mesures du SPASER.

¹¹ [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNAD-PAGEAPAGE-SCREEN\(3\).pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNAD-PAGEAPAGE-SCREEN(3).pdf)

¹² <https://www.economie.gouv.fr/dae/publications-et-textes/fiches-outils-achats-eco-responsables>

¹³ Ces fiches sont également référencées sur la plateforme « achats-durables.gouv.fr » développée dans le cadre du Plan national achats durables (PNAD) et sont actuellement en cours d'intégration au sein de l'outil « la clause verte ».

Une consultation des parties prenantes externes aura lieu au cours de l'année 2025 envers le monde économique, les ONG et certaines têtes de réseau associatif, avant approbation définitive et publication.

- **7.2 Intégration de considérations sociales et environnementales dans les contrats**

71,6% des contrats (périmètre Etat) comportent au moins une considération environnementale en 2024 (contre 21 % en 2022 et 57,6% en 2023). Parmi les entités qui ont intégré le plus de clauses environnementales figurent le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et l'administration territoriale de l'Etat de la Martinique (92 % de leurs contrats concernés).

Les clauses sociales sont également de plus en plus prises en compte, puisque plus 40% des contrats en sont désormais pourvus, dépassant de loin l'objectif des 25% en 2024. Les entités intégrant le plus de clauses sociales sont le ministère de la Culture (73%) et l'administration territoriale de l'Etat de l'Ile de la Réunion (87% de contrats intégrant des clauses sociales).

La DAE a renforcé son action d'appui aux services acheteurs. Une collection de **fiches-outils**¹⁴ écoresponsables ont été élaborées, diffusant des **exemples de clauses par familles d'achat** sur les enjeux environnementaux. L'offre de formation a été renforcée en lien avec l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) sur le volet achats responsables, dont un cursus certifiant.

- **7.3 Entreprises ayant notifié un contrat dans PLACE en 2024 ont publié un BEGES**

39,3% des 393 entreprises ayant notifié un contrat sur la plateforme des marchés de l'Etat (PLACE) ont publié un BEGES (hors établissements publics et opérateurs) contre 35% en 2023.

Le système d'informations des achats de l'Etat a fait l'objet d'une évolution en juin 2024 afin de mesurer plus finement les indicateurs de suivi des clauses environnementales et sociales intégrées au sein des marchés de l'Etat. Désormais, l'acheteur précise, lorsqu'il mobilise une clause environnementale et/ou sociale, le levier juridique utilisé (critère d'attribution, condition d'exécution, etc.) et l'enjeu adressé (économie circulaire, réduction des émissions de gaz à effet de serre, insertion par l'activité économique, etc.).

¹⁴ Fiches-outils de la DAE : <https://www.economj'aie.gouv.fr/dae/publications-et-textes/fiches-outils-achats-eco-responsables>

- **7.4 Respect de l'obligation d'achat de produits réemployés, réutilisés ou comportant au moins une part de produits recyclés**

Une méthodologie a été élaborée et diffusée pour identifier les groupes de marchandises correspondant aux produits dits « AGECE », recenser les marchés ministériels concernés par ces produits, et les prioriser. Plusieurs outils ont été conçus pour faciliter le recueil des données manquantes auprès des titulaires des marchés. Des fiches-outils sont en cours de finalisation pour mise à disposition de l'ensemble des acteurs afin de les accompagner dans la mise en œuvre de la loi AGECE.

- **7.5 Interdiction de l'achat de plastiques à usage unique**

L'achat et l'utilisation des plastiques à usage unique sont interdits sur les lieux de travail ou pour l'organisation d'événements. Les gobelets en carton contiennent également une fine couche de plastique et sont donc interdits dans les achats publics.

Les supports contractuels mis en place par la DAE (marché traiteurs et marché événementiel) intègrent une clause sur la suppression du plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail. Par ailleurs, les fiches-outils élaborées par la DAE et concernées par cette thématique intègrent également ces clauses et une fiche dédiée sera diffusée en 2025.

- **7.6 Obligation de fontaine à eau accessible au public**

Les établissements accueillant un public de plus de 300 personnes et raccordés à l'eau potable doivent installer des fontaines à eau (comme les mairies, musées, centres commerciaux, gares ou aires d'autoroute). Une "fontaine" est définie comme tout point d'eau permettant de remplir un contenant, comme une gourde. Un lavabo peut donc convenir si l'eau est tempérée et accessible. L'accès doit être gratuit et une signalétique claire doit les indiquer. Une fontaine est nécessaire par tranche de 300 personnes.

c) Exemples de bonnes pratiques

Au ministère de la Justice, les marchés en gestion déléguée (MGD) de l'administration pénitentiaire intègrent les enjeux de durabilité pour près de la moitié des établissements pénitentiaires. Les MGD demandent une mise en œuvre des exigences liées au développement durable sur la question de l'hôtellerie, de la buanderie, de l'entretien des locaux depuis 2023, par exemple :

- Réduction de l'utilisation des contenants à usage unique (produits d'hygiène, produits ménagers, sacs pour le linge des personnes détenues, etc.) et équipement de l'ensemble des machines à laver de filtres à microparticules,

- Utilisation de produits nettoyants éco labellisés, y compris pour la lutte contre les nuisibles,
- Entretien des espaces verts effectué sans produits phytopharmaceutiques

En Auvergne-Rhône-Alpes, le secrétariat général commun du département de la Loire expérimente de nouvelles modalités de commandes de fournitures de bureau et du papier.

Pour aller plus loin dans la dynamique de gestion raisonnée des fournitures et afin de « consommer moins et mieux, en achetant des produits plus durables et en repensant nos modèles de consommation », le Secrétariat général commun a mené une étude sur la gestion de fournitures de bureau, du papier et des enveloppes. Grâce à cela, depuis le 1er janvier 2025, les fournitures des bureau de chaque entité sont centralisées au SGC (au lieu de disposer de stocks au sein de chaque entité et bâtiment comme précédemment). L'objectif est de rationaliser les stocks et d'ajuster les commandes au plus près du besoin. Le suivi renforcé de la gestion des fournitures de bureau et du papier a ainsi permis de diminuer les achats relatifs à ces postes de dépense de 43% entre 2022 et 2023. Parallèlement, la liste des produits proposés a fait l'objet d'une sélection afin de limiter au maximum les produits contenant du plastique lorsqu'une alternative existe. Par exemple, les chemises à élastique en polypropylène ont été supprimées de la liste. Seules des chemises à rabats à élastique en carton recyclé sont proposées.

La plateforme régionale des achats de la préfecture des Hauts-de-France a organisé une tournée régionale de l'achat durable « L'art d'accéder à l'achat public ».

Dans l'objectif de promouvoir un achat qui préserve les ressources naturelles, humaines et financières, tous les acteurs sur les achats publics ont été mobilisés. Cinq rencontres départementales et une rencontre finale au niveau régional ont été prévues pour réunir les acteurs publics des trois fonctions publiques, les bailleurs et les opérateurs économiques, les fédérations. Ceci a permis un rapprochement constructif entre les acteurs de l'achat public, et de dégager des actions concrètes par des intervenants percutants et inspirants.



Saint Pierre et Miquelon réduit la consommation de plastique et s'équipe de fontaines à eau :

La préfecture, la Direction des Territoires, de l’Alimentation et de la Mer (DTAM) et la Gendarmerie nationale sont équipées de fontaines d'eau potable. La DTAM a commencé l'installation de filtres vitaliseurs d'eau (cartouche charbon fibre) sur chaque arrivée d'eau dans les espaces de vie permettant ainsi la suppression des bonbonnes d'eau en plastique.



En établissement public, l’agence régionale de santé du Grand Est prend en compte systématiquement l’indice de réparabilité lors de l’acquisition d’équipement. Pour les postes de travail, l’indice de réparabilité est de 7,5 en moyenne, et pour la téléphonie mobile, l’indice de réparabilité est de 8 en moyenne.

Mesure 8 - Développer le numérique écoresponsable, en augmentant la durée d'usage des matériels et en réduisant la consommation d'énergie

a) Objectifs et état d'avancement global de la mesure

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
8.1 20% de matériel informatique et téléphonique issu du réemploi ou de la réutilisation	Cible 2027 Donnée non disponible	
8.2 35% de matériels informatiques fonctionnels de moins de dix ans orientés vers le réemploi dans l'année	Non disponible en 2024 - En cours de consolidation Nombre de biens repris par un éco-organisme agréé : 97 864 <i>Source : rapportage</i>	
8.3 Notification par la DAE d'un marché interministériel d'acquisition de serveurs très performants	Marché notifié	

b) Résultats par action

• 8.1 Matériels informatiques ou téléphoniques issus du réemploi ou de la réutilisation

Un marché interministériel d'achat de matériel informatique reconditionné, délégué au ministère de la Justice, a été publié en janvier 2025, pour une notification prévue en juin 2025. Une triple considération environnementale (critère, clause et condition d'exécution) est intégrée pour minimiser l'impact carbone dans le processus amont de fourniture des ordinateurs.

• 8.2 Matériels informatiques orientés vers le réemploi

Le matériel informatique et téléphonique dont l'Etat n'a plus l'usage, après avoir allongé sa durée de vie en fonction des justes besoins des agents, doit être valorisé dans des filières de réemploi¹⁵. En 2024, on comptabilise un total de 97 864 biens informatiques ou téléphoniques repris par un éco-organisme agréé.

¹⁵ En application de l'article 16 de la loi REEN et du décret n°2023-266 du 12 avril 2023

• 8.3 Marché interministériel d'acquisition de serveurs très performants

La DAE a notifié le marché interministériel d'acquisition de serveurs en juillet 2024. Il vise à équiper les infrastructures de l'Etat avec des serveurs de dernière génération alliant performance et efficacité énergétique. Ces serveurs, conçus avec une ambition forte en matière de réduction de l'empreinte carbone, s'inscrivent dans le cadre de la transformation écologique de l'Etat vers des solutions infrastructures technologiques plus écoresponsables. Ils garantissent non seulement des gains en termes de consommation énergétique, mais aussi une meilleure résilience et des performances optimales.

c) Exemples de bonnes pratiques

Au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les établissements publics accèdent à l'accord cadre relatif à l'acquisition de matériel informatique durable et responsable MATINFO, qui intègre depuis quelques années des critères liés à la durée de vie. Les durées de garantie des équipements ont été étendues à cinq ans. Une possibilité d'extension à 7 ans est déjà prévue et deviendra obligatoire dans le prochain marché.

Les matériels proposés dans le cadre de ce marché répondent à un cahier des charges strict en matière de développement durable, intégrant des critères relatifs à l'écoconception, à la réparabilité, à la consommation énergétique et à la gestion de la fin de vie des équipements. Ces engagements sont détaillés publiquement sur le site du marché Matinfo.

La région de Nouvelle Aquitaine développe le numérique écoresponsable : six structures ont fourni 2741 matériels (+53% par rapport à 2023), soit 9793 kg de matériel informatique ou téléphonique qui ont été repris par un éco-organisme agréé par l'Etat. Des dons de matériels informatiques ont été faits entre DREETS : serveurs, baie de stockage, toners, multi-prises. L'achat de matériel reconditionné est privilégié dans le département des Pyrénées Atlantique : PC, imprimantes, périphériques câbles et écrans. Enfin, les sites de la préfecture de Bayonne et de ses sous-préfectures ont passé un contrat de contractualisation avec la société CONIBI pour le recyclage spécifique des toners et cartouches d'encre (7 tonnes depuis 2021).

La Direction interdépartementale des routes du Massif central a mis en place une procédure de traçabilité des déchets dangereux avec la plateforme Trackdéchets, afin de mieux gérer et valoriser ces déchets.

L'université de Reims-Champagne-Ardennes agit sur la consommation énergétique du parc informatique. L'évolution croissante du besoin des outils numériques est étroitement liée à la digitalisation des métiers. L'arrivée de l'intelligence artificielle et l'évolution des pratiques pédagogiques par projet accentuent encore le besoin en outils numériques. A l'échelle de l'établissement, les salles informatiques classiques ne répondent plus au besoin de disponibilité et de gestion technique en termes de ressources humaines, de positionnement géographique, de gestion optimale de l'énergie et de notre empreinte carbone. Un dispositif dématérialisé est déployé pour permettre à tous les usagers d'accéder à un poste de travail virtuel, disposant de tous les logiciels nécessaires à leur activité pédagogique, administrative et de recherche. Ce dispositif permet d'améliorer la durée d'utilisation des équipements (7 ans contre 5 ans pour un parc traditionnel) et d'abaisser la consommation du poste de travail de 80 Watts à 3 Watts.

En établissement public, AGROPARISTECH est partenaire d'un projet de numérique responsable à visée nationale et internationale. Dans le cadre d'un Erasmus et GreenDiLT (Green Digital Learning and Teaching), une enseignante-chercheuse de l'établissement porte le projet, avec des actions de sensibilisation, de formation, de la communauté étudiante, personnels, enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur.

Météo-France a développé un système innovant pour récupérer et réutiliser les radiosondes, réduisant ainsi le nombre de sondes perdues dans la nature. Ce projet permettra de limiter les déchets générés par les sondes, qui étaient parfois laissées dans les terres ou les mers après utilisation.

Mesure 9 - Réduire la quantité de déchets et optimiser leur valorisation

a) Objectifs et état d'avancement global de la mesure

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
9.1 Notification d'un marché interministériel de réparation d'ordinateurs	Travaux engagés	
9.2 + 10% par rapport à 2023	30 458 biens proposés sur la plateforme de dons et d'échanges, 9346 biens effectivement donnés, soit - 10% par rapport à 2022 <i>Source : DNID</i> 9 463 transferts et 71 348 dons hors plateforme <i>Source : Rapportage</i>	
9.3 100% de mise en place du tri à la source	36% des services, déclarent respecter l'obligation de tri à la source « 8 flux » <i>Source : Rapportage</i>	

b) Résultats par action

• 9.1 Marché de réparation d'ordinateurs

Cette mesure se traduit en trois actions différentes :

- Afin de permettre d'allonger la durée d'utilisation des ordinateurs, le marché ODICE 2 de PC de l'UGAP prévoit la possibilité d'étendre la garantie à 5 ans, prolongeant d'autant l'utilisation des matériels ;
- En complément, une convention de gestion des déchets informatiques est mise en place afin d'assurer un démantèlement et un recyclage des matériels utilisés par l'Etat ;
- En plus de l'extension de garantie, pour les cas non couverts par la garantie ou au-delà la garantie, un marché de maintenance corrective a été mis en place. Par ailleurs, un volet de maintenance évolutive sera compris dans ce marché, afin d'améliorer la performance des ordinateurs (mémoire, puissance) pour allonger leur durée d'utilisation.

MIEUX PRODUIRE ET MIEUX CONSOMMER – Mesure 9 – Réduction et valorisation des déchets

• 9.2 Dons et échanges de biens

En 2024, 30 458 dons et transferts ont été publiés effectués à l'aide de la plateforme *dons.encheres-domaine.gouv.fr* ; 9 346 biens ont été effectivement donnés, dont un peu plus de la moitié à des personnes publiques (Etat), et un peu moins de la moitié à des associations et autres organismes (collectivités territoriales, établissements publics, groupements).

Ce sont 9 463 transferts de biens entre services et 71 348 dons de biens au profit d'associations ou autres organismes qui ont été effectués hors plateforme DNID.

Au total, plus de 90 000 biens ont été donnés ou transférés

• 9.3 Tri à la source dit « 8 flux »

Le tri à la source permet de réduire la quantité de déchets incinérés ou stockés au profit de leur réutilisation ou de leur recyclage. **Un service sur trois** répondants déclare respecter le tri à la source dit « 8 flux », en application du décret n° 2021-950 relatif au tri des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de textiles, de bois, de fraction minérale et de plâtre.

c) Exemples de bonnes pratiques

Dans les Services du Premier ministre, la gestion durable des déchets a permis à la Direction des Services Administratifs et Financiers (DSAF) d'économiser l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de 60 personnes. Amélioration du tri, valorisation des déchets produits (non recyclables) et sensibilisation des agents ont permis de collecter 343 tonnes de déchets en 2023 sur les sites gérés par la DSAF pour être valorisés. De plus, la part des déchets mélangés ou Déchets Industriels Banals (DIB) ne cesse de diminuer, résultat d'un tri qui s'améliore. Au global, 47% des déchets collectés en 2023 étaient des DIB contre 51% en 2022. Sur le seul site de Ségur-Fontenoy, équipé d'un centre de tri, la part des DIB n'est plus que de 24%.

En préfecture de région, les Hauts-de-France valorisent les mégots de cigarettes et développent l'emploi local.

L'utilisation de la solution de Tchao Mégot permet de limiter les déchets, les traiter et les valoriser. L'intérêt est triple : éviter la pollution (un mégot dans la nature pollue 500 litres d'eau¹⁶), créer un

MIEUX PRODUIRE ET MIEUX CONSOMMER – Mesure 9 – Réduction et valorisation des déchets

nouveau matériau isolant et bénéficier d'un processus de dépollution 100% écologique (processus par injection de CO₂).

Par ailleurs, les Hauts-de-France s'impliquent sur l'ensemble de l'économie circulaire, avec un travail sur la limitation des déchets, la prolongation de la seconde vie des matériaux, le développement de l'emploi local. Un soutien est accordé aux filières de déconstruction, de revalorisation et de construction notamment pour les câbles recyclés ou l'acier recyclé. Les marchés de travaux incluent à cet effet des clauses.



Cendrier TchaoMegot

Isoler les bâtiments grâce au recyclage optimal des mégots

En établissement public, une équipe d'agents volontaires du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) Centre Val de Loire a imaginé et joué une pièce de théâtre intitulée « Autopsie d'une poubelle ». La pièce met en scène une poubelle mal triée et donc « malade ». Au cours de différentes scènes, divers objets sont sortis successivement de la poubelle et les acteurs échangent autour du diagnostic (i.e. l'erreur de tri) et du traitement à apporter (c'est-à-dire la destination correcte du déchet parmi l'une des 8 poubelles différentes présentes sur le site du CREPS). Pour chacun de ces déchets, une petite scénette, orchestrée comme un reportage journalistique, est projetée afin de connaître le futur de ces détritux mais aussi les bons comportements quotidiens à adopter et les solutions existantes (par exemple un don à une association).



Mesure 10 - Promouvoir une alimentation plus respectueuse de l'environnement, en développant l'offre végétarienne et l'achat de produits issus de l'agriculture biologique, de qualité ou durable et en réduisant le gaspillage alimentaire

La restauration collective représente 7 % des émissions de GES de l'État (estimation 2019). L'engagement de l'État pour une alimentation durable s'inscrit dans le cadre de la **loi EGAlim du 30 octobre 2018**, qui impose, depuis le 1^{er} janvier 2022, une part d'au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques et, depuis le 1^{er} janvier 2024, 100% de produits durables et de qualité pour les familles viandes et poissons dans les repas servis en restauration collective des administrations et opérateurs de l'État.

La loi Climat et Résilience a complété les mesures de la loi EGAlim avec l'obligation de proposer quotidiennement un **menu végétarien en cas de choix multiple**. Les restaurants doivent également réaliser un **diagnostic de gaspillage alimentaire** et mettre en place une **démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire**, en application de l'article **L. 541-1 du code de l'environnement**. Le suivi du dispositif SPE s'effectue en cohérence avec les indicateurs du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté Alimentaire (MASA), sur l'ensemble des marchés et sur les trois volets de la loi. Ces données doivent être télédéclarées par les gestionnaires à l'échelle de chaque site de restauration via la plateforme [ma-cantine](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr). Celles-ci sont transmises au Parlement chaque année via le bilan statistique EGAlim, puis rendues publiques sur la plateforme.



MIEUX SE NOURRIR – Mesure 10 – Alimentation respectueuse de l’environnement et gaspillage alimentaire

L’outil **ma cantine** a pour mission d’accompagner la transition alimentaire dans les assiettes et les filières agricoles au travers des services suivants :

- Informer, documenter et outiller les acteurs sur les bonnes pratiques en restauration collective ;
- Accroître la transparence sur ce qui est proposé dans les menus des restaurants collectifs ainsi que sur les actions réalisées en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Créer une communauté d’intérêts et de partage d’expérience autour d’une alimentation de qualité et durable.



ma cantine

a) Objectifs et état d’avancement global de la mesure

1285 restaurants administratifs ont télédéclaré sur ma cantine en 2024 sur 1638 restaurants inscrits¹⁷.

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
10.1 100 % de respect d’offre quotidienne végétarienne en cas de choix multiple	78,5 % des restaurants ayant télédéclaré sur l’outil ma cantine l’offre végétarienne, déclarent respecter l’obligation d’une offre quotidienne de repas végétarien <i>Source : DGAL</i>	
10.2 50% de produits de qualité et durables, dont 20% de produits issus de l’agriculture biologique et 100% de viandes et produits de la pêche durables et de qualité	31,4 % de produits de qualité et durables, dont 11,7 % issus de l’agriculture biologique <i>Source : DGAL</i>	
10.3 -10% de gaspillage alimentaire par rapport à 2023	- 50% de gaspillage alimentaire par rapport à 2023 <i>Source : DGAL</i>	

¹⁷ Parmi les restaurants administratifs qui ont réalisé une télédéclaration sur le site ma cantine :

- 56 % ont rempli la donnée relative à l’offre végétarienne
- 31% ont rempli la donnée relative aux produits durables et de qualité
- 21% ont rempli la donnée relative au gaspillage alimentaire.

MIEUX SE NOURRIR – Mesure 10 – Alimentation respectueuse de l’environnement et gaspillage alimentaire

b) Résultats par action

- **Verdissement des repas**

En cas de choix multiples, une offre quotidienne de repas végétarien doit être proposée. **En 2024, 78,5 % des restaurants administratifs et inter-administratifs ayant télédéclaré des données relatives à l’offre végétarienne dans l’outil *ma cantine*, et proposant un choix multiple, déclarent respecter cette obligation, contre 74,7% en 2023.**

Deux ministères et une administration territoriale de l’Etat proposent quotidiennement des repas végétariens dans l’intégralité de leurs restaurants administratifs¹⁸

Il s’agit du ministère des Affaires étrangères, des ministères sociaux, et de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur. A noter que :

- les restaurants du ministère de l’Enseignement supérieur, qui pèsent pour un quart des restaurants administratifs, proposent quotidiennement, pour 95% d’entre eux, des repas végétariens ;
- les restaurants du ministère des Armées, qui représentent un restaurant sur sept, proposent quotidiennement, pour 93 % d’entre eux, des repas végétariens.

- **Approvisionnement en produits durables et de qualité**

L’objectif d’aller vers une alimentation plus respectueuse de l’environnement peut se mesurer en particulier au travers de l’indicateur de la part de produits issus de l’agriculture biologique. D’autres éléments complètent cette démarche, comme l’achat de produits répondant à des objectifs durables et de qualité, des produits locaux, etc.

Pour les restaurants qui ont télédéclaré ces données :

- **31,4 % des produits sont de qualité et de durables, dont 11,7 % issus de l’agriculture biologique,**
- **38,9 % de la viande et des produits de la pêche sont durables et de qualité.**

- **Réduction du gaspillage alimentaire**

¹⁸ Donnée exhaustive, pour ces entités, tous les restaurants administratifs ont renseigné la donnée « repas végétariens »

MIEUX SE NOURRIR – Mesure 10 – Alimentation respectueuse de l’environnement et gaspillage alimentaire

Dans un premier temps, un diagnostic doit être établi pour estimer les quantités de déchets alimentaires par an selon une méthode harmonisée au niveau européen ; dans un deuxième temps, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire doit être mise en place.

50% de déchets alimentaires ont été produits en moins par rapport à 2023, avec une diminution de 61g de déchets par couvert en 2023 à 32g en 2024 pour les restaurants ayant rempli la donnée¹⁹.

Dès lors que la **démarche de suivi du gaspillage alimentaire** est mise en place,
une **très forte baisse du gaspillage alimentaire est observée**,
avec une réduction de deux fois le volume de déchets par couvert.

c) Exemples de bonnes pratiques

Dans les ministères économiques et financiers, l’Association Action Sociale Finances Restauration expérimente désormais le « jeudi végétarien », une offre majoritairement végétalisée, avec deux plats végétariens et une alternative à base de poisson, en complément de l’option quotidienne végétarienne. Cette expérimentation qui vise aussi à réduire le gaspillage alimentaire a été progressivement généralisée à tous les restaurants d’Île de France en avril 2025. Une évaluation permettra d’en mesurer les effets sur les taux de fréquentation et sur la satisfaction des usagers.

Au ministère de l’Intérieur, les mess des Compagnies républicaines de sécurité (CRS) sont formés à l’application de la loi EGALIM. Plus de 230 agents ont été formés au niveau national lors de cette première campagne de formation grâce au Fonds Vert de l’Etat. Dans chacun des 54 mess concernés, deux acheteurs et deux cuisiniers ont ainsi été formés à la mise en place d’un approvisionnement durable respectueux de la loi EGALIM, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la diversification des protéines.

Les formations se sont déroulées sur deux journées, divisées en 3 temps : travail théorique en salle, préparation culinaire en cuisine puis dégustation. Le plan de formation va continuer à être déployé en 2025. La cible : le repas quotidien de 14 000 CRS.

¹⁹ La représentativité est faible, avec seulement 20 % des restaurants ayant télédéclaré qui ont rempli la donnée, mais l’évolution d’une année sur l’autre est marquante.

MIEUX SE NOURRIR – Mesure 10 – Alimentation respectueuse de l'environnement et gaspillage alimentaire

En administration centrale, les ministères sociaux ont engagé un travail sur la qualité nutritionnelle des repas végétariens. L'audit hygiène a montré un équilibre nutritionnel satisfaisant, avec une offre chaude, attractive et colorée, et des recettes travaillées, élaborées à partir de produits frais et de saison. Par ailleurs, une baisse de 34 % est observée pour la collecte des déchets.

Le Fonds vert de l'État a permis de financer diverses mesures dans le cadre de la mesure 10 de la circulaire SPE. En particulier, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un accompagnement spécifique de trois restaurants inter-administratifs a été mis en place (1250 convives concernés). Trois volets étaient ciblés : atteinte des objectifs d'approvisionnement EGAlim (sourcing et rédaction d'un cahier des charges en gestion concédée), diversification des sources de protéines (formation des équipes de cuisines – 20 agents formés), lutte contre le gaspillage alimentaire (diagnostic et élaboration d'un plan d'action). Le financement a été de 59 163 euros pour l'année 2024.



La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement (DREAL) de Bretagne a diffusé en avril 2024 auprès de ses agents prescripteurs les bonnes pratiques pour choisir un traiteur dans le cadre de son objectif stratégique 2024 « *Prendre de nouveaux engagements en matière d'écoresponsabilité (...)* ». Il s'agit de coordonnées de traiteurs avec lesquels la direction a déjà travaillé et un modèle de mail précisant les prestations, les quantités, ou encore les clauses environnementales attendues pour faciliter les demandes de devis de prestations de traiteur.

MIEUX SE NOURRIR – Mesure 10 – Alimentation respectueuse de l'environnement et gaspillage alimentaire

La Régie autonome des transports parisiens (RATP) utilise une machine de taillage des légumes pour réduire les pertes alimentaires, tandis que les invendus des distributeurs automatiques sont suivis quotidiennement et donnés à l'association Excellents Excédents. Ce partenariat a permis de redistribuer 9 467 kg de denrées, soit plus de 33 000 portions sauvées.

En Nouvelle Calédonie, l'amicale promeut les produits locaux : des petits déjeuners « fait maison » sont proposés au foyer le jeudi, des plats préparés à base de produits frais du marché les vendredis midi, des ventes de légumes, fruits, œufs bio, miel et produits artisanaux sont régulièrement organisées.

En établissement public, France Agrimer a mis en place l'application *too good to go*, permettant aux agents de racheter les portions non vendues du jour à prix réduits (112 paniers sauvés en 2024).

MIEUX GERER LES BATIMENTS DE L'ETAT – Mesure 11 – Mesure et réduction des consommations énergétiques

L'Etat et ses opérateurs occupent **96,7 millions de mètres carrés de surface utile brute (SUB)** en bureau et **195 745 bâtiments**. Ce parc immobilier représente une consommation estimée en 2019 de **16 TWh/an** et 2,6 MteqCO₂/an d'émissions de GES, soit 25% des émissions de l'Etat. La réduction et l'optimisation des surfaces sont une première réponse pour diminuer les consommations énergétiques et les émissions de GES.

Les actions de sobriété immobilière passant par la densification, la mutualisation et la réutilisation des surfaces libérées participent d'autant à diminuer le besoin collectif en construction neuve, ce qui contribue également à l'objectif de zéro artificialisation nette. Par ailleurs, la sobriété des usages, l'optimisation de l'exploitation et la réalisation de travaux d'entretien et de rénovation en matière de transition écologique représentent des leviers essentiels à la diminution des consommations et à la sortie progressive des énergies fossiles.

Mesure 11 - Mesurer et réduire les consommations énergétiques des bâtiments

a) Objectifs et état d'avancement global de la mesure

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
11.1 70% de bâtiments raccordés à l'OSFI (ou équivalent pour les opérateurs)	67 % de bâtiments raccordés à l'OSFI <i>Source : DIE</i>	
11.2 -10% de consommation énergétique des bâtiments tertiaires par rapport à 2022	Donnée disponible à partir de septembre. Pour rappel, en 2023, -3,6% d'électricité et de gaz par rapport à 2022 <i>Source : DIE</i>	
11.3 Déploiement du challenge d'économie d'énergie pour les bâtiments de l'Etat	1ère édition du concours CUBE	

b) Résultats par action

- **11.1 Bâtiments rattachés à un outil de suivi des fluides**

Le taux de rattachement à l'Osfi est de nouveau en augmentation pour la troisième année consécutive. **Ainsi, fin 2024, 67% des bâtiments de l'Etat (hors logements, hors établissements**

MIEUX GERER LES BATIMENTS DE L'ETAT – Mesure 11 – Mesure et réduction des consommations énergétiques

publics et opérateurs²⁰) étaient raccordés à l'outil de suivi des fluides interministériels (OSFI), contre 62% en 2022 et 64% en 2023.

Un taux de couverture en consommation qui atteint jusqu'à **88 % pour l'électricité et 91% pour le gaz** hors ministère des Armées (qui utilise sa propre base de données)

La consolidation des données constitue un chantier prioritaire pour l'immobilier de l'Etat, avec le chantier de récupération d'un maximum de données télérelevées, avec les gestionnaires de réseau. Pour cela, l'animation de la communauté des utilisateurs de l'outil a été renforcée au travers de la mise en place d'un club U expert et de l'organisation de webinaires sur l'outil en lien avec le réseau des coordinateurs énergie.

• 11.2 Consommation énergétique

Le rattachement à un outil de suivi facilite le suivi du respect des différentes obligations de réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Entre 2022 et 2023²¹, la consommation globale en énergie finale a diminué de 3.2%. Pour rappel, en 2022, une réduction de 12% avait été enregistrée, toutes énergies confondues, par rapport à 2019. Ainsi, par rapport à 2019, la réduction en 2023 était de 16 %.

• 11.3 Déploiement d'un challenge d'économie d'énergie pour les bâtiments de l'Etat

Le **Concours Usages Bâtiment Efficace (CUBE)** est une action d'intérêt général visant à aider les utilisateurs de bâtiments tertiaires ou d'habitations collectifs à diminuer efficacement leurs consommations en agissant sur les leviers de l'usage, un meilleur pilotage et exploitation, en mettant en œuvre une compétition ludique entre les candidats.

Le concours CUBE, une action pour entraîner les occupants à un usage plus responsable

219 candidats représentant 703 bâtiments pour 1,7 millions de m² ont concouru.

Sur les classés, une moyenne de 10,3% d'économie d'énergie a été enregistrée, soit 3800 tonnes de CO₂ évitées et 4,3 M€ économisés !

²⁰ Pour les établissements publics ou opérateurs, en cas de rattachement à un autre outil de suivi, les données énergétiques doivent être versées dans le Référentiel technique ou le référentiel technique-ESR

²¹ Donnée disponible à partir de septembre 2025 pour 2024

MIEUX GERER LES BATIMENTS DE L'ETAT – Mesure 11 – Mesure et réduction des consommations énergétiques

La **taskforce Agile**, qui vise à accompagner l'amélioration de l'exploitation-maintenance des **bâtiments** de l'État, a permis de réaliser 1380 visites, dont les trois quarts ont fait l'objet d'un rapport de recommandations aux gestionnaires. La plupart des actions relèvent de réglages relativement simples, avec des gains rapides.

c) Exemples de bonnes pratiques

Les ministères sociaux réunissent l'ensemble des opérateurs pour le rendez-vous annuel du Comité énergie ministériel (CEM). Depuis 2024, le CEM inclut l'ensemble des opérateurs (18 Agences régionales de santé, autres opérateurs du secteur santé, autres opérateurs du secteur travail). France Travail et l'Association professionnelle de formation pour les adultes (AFPA) sont intervenus au CEM en avril 2024 sur :

- a. Les mesures liées à transition énergétique des bâtiments tertiaires de l'administration centrale et opérateurs,
- b. Les mesures de soutien à la transition énergétique de la DIE,
- c. L'intérêt des obligations réglementaires liées au Dispositif éco énergie tertiaire (DEET) (OSFi, OPERAT...) et autre dispositif comme le challenge d'économies d'énergie.

En Nouvelle Aquitaine, le département des Deux-Sèvres a mis en place les vendredis de la sobriété. Le télétravail généralisé le vendredi permet la baisse de la température dans les locaux de la préfecture et des DDI sur trois jours au lieu de deux en fin de semaine.

En région Centre-Val de Loire, diverses économies d'énergie ont été réalisées. La préfecture du Loir-et-Cher a réalisé 14 % d'économies d'énergie grâce à une meilleure maintenance des systèmes de chauffage et de climatisation et le déploiement de détecteurs de présence. Sur le site des directions départementales interministérielles, des réchauffeurs instantanés ont été installés dans les sanitaires à la place des cumulus, permettant des économies d'électricité. La direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités (DREETS) a suivi la consommation des fluides, notamment du gaz, grâce à la Gestion Technique Centralisée (GTC) qui permet le réglage des températures se rapprochant des instructions ministérielles. Des sondes installées dans le bâtiment renforcent l'efficacité du dispositif de réduction d'énergie. Ceci a permis une réduction des consommations de fluides jusqu'à 20%.

MIEUX GERER LES BATIMENTS DE L'ETAT – Mesure 11 – Mesure et réduction des consommations énergétiques

En établissement public, l'Office National des Forêts a contractualisé à l'outil OSFi pour l'ensemble des locaux de travail. Au total, près de 500 implantations bénéficient de ce dispositif de reporting et d'analyse.

La Régie autonome des transports parisiens (RATP) a mis en place une politique énergétique ambitieuse visant une réduction de 15 % de ses consommations d'ici 2029, avec déjà une réduction de 10,9 % en 2024 par rapport à 2019. Pour atteindre cet objectif, la RATP a déployé des solutions d'optimisation des équipements (éclairage LED de 3ème génération, optimisation des escaliers mécaniques), mise en place des standards de température (chauffage limité à 19°C et climatisation activée au-delà de 26°C), et intégré des critères de performance énergétique dans la conception de nouveaux bâtiments, avec l'objectif de labels Bâtiment Bas Carbone (BBCA) et Haute Qualité Environnementale (HQE) pour les centres bus d'ici 2025.

Mesure 12 - Réduire les consommations et émissions des bâtiments grâce à une stratégie de rénovation

a) Objectifs et état d'avancement global de la mesure

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
12.1 Stratégie environnementale des bâtiments : 100% de Schémas Directeurs Immobiliers régionaux (SDIR)	70% de SDIR <i>Source : DIE</i>	
12.2 100 % de chaudières au fioul recensées	2995 chaudières recensées en 2024 <i>Source : rapportage</i>	
12.2 - 40 % de chaudières fioul Et suppression de l'ensemble des chaudières fioul avant 2029	2023 chaudières remplacées sur 5018 chaudières depuis 2020, soit 40% <i>Source : rapportage</i>	
12.3 100% de respect des obligations figurant dans l'Annexe 4 du règlement européen sur les gaz fluorés	Pas de données	

b) Résultats par action

- 12.1 Stratégie environnementale des bâtiments**

La stratégie environnementale et la sobriété immobilière sont intégrées dans les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) des ministères et des opérateurs, et dans les schémas directeurs immobiliers régionaux pour les régions et les départements d'outre-mer.

Ces schémas intègrent désormais tous des objectifs de réduction de surface et de regroupement d'activités, lors des opérations de restructurations et de rénovations immobilières conformément à la circulaire n°6392 du 8 février 2023 relative à la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat. Depuis la publication de cette circulaire, la DIE a instruit 36% de SPSI pour les administrations centrales des ministères, 33% de SPSI pour les opérateurs et 70 % de SDIR pour les régions, sur un objectif de 100% de renouvellement d'ici 2027.

- 12.2 Suppression des chaudières au fioul**

Depuis 2020, l'ensemble des services de l'Etat respectent l'interdiction d'installer de nouvelles chaudières au fioul, avec un objectif de suppression de l'ensemble de ces chaudières avant 2029. De plus, les chaudières au gaz sont désormais également interdites à l'installation, sauf en cas d'absence de solution alternative. En parallèle, il est recommandé de remplacer ces chaudières par une production ou un raccordement à des sources d'énergie renouvelable (photovoltaïque, géothermique, réseaux de chaleur, chauffe-eaux solaires, etc...)²².

Les services de l'Etat, ayant réalisé l'exercice de rapportage en 2024, déclarent 2 995 chaudières encore en activité au total. En 2024, 874 chaudières ont été remplacées, soit **un total de 2 023 chaudières remplacées sur 4 ans**.

40% de chaudières au fioul remplacées sur l'ensemble du parc depuis 2020

c) Exemples de bonnes pratiques

En services déconcentrés, la géothermie pour l'Hôtel des douanes de Marseille, qui a renouvelé son contrat de raccordement au réseau Thassalia jusqu'en septembre 2029. Il s'agit d'une solution innovante d'énergie renouvelable qui permet via la géothermie de fournir chauffage et climatisation en prélevant de l'eau de mer. Ce système est spécifique à Marseille et au nouveau quartier « Euroméditerranée ». L'Hôtel des Douanes y est relié partiellement depuis 2020 et « à plein régime » depuis 2022.

La région des Hauts-de-France a impulsé un projet de cité administrative sobre en énergie. Le projet intègre notamment les enjeux de regroupement de services, la densification des espaces et l'installation de panneaux photovoltaïques. La cité Marianne, livrée en 2024, est l'un des plus grands bâtiments tertiaires passifs du nord de l'Europe. Le site d'une superficie de 35 000 m² de SUB est particulièrement remarquable en matière de transition environnementale. Les choix opérés reposent sur une architecture bioclimatique mêlant exploitation des ressources naturelles (panneaux photovoltaïques, récupération des eaux de pluie...), utilisation de matériaux biosourcés et préservation de la biodiversité (terrasses végétalisées, jardins suspendus...). Les services présents sur ce site sont les DDETS du Nord, la DDPP du Nord, la DDTM du Nord, la DRAAF Hauts-de-France et la DREETS Hauts-de-France.

²² Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

En Outre-Mer, la Nouvelle Calédonie a investi le photovoltaïque pour réduire la dépendance au réseau non interconnecté. La réduction des consommations énergétiques et la production d'énergies vertes sont des sujets à forts enjeux dans les territoires des communautés d'Outre-mer. La Nouvelle Calédonie est dépendante à 97% des énergies fossiles qu'elle importe, et est très exposée aux conséquences du changement climatique. Profitant de conditions d'ensoleillement favorables, les services de l'Etat ont réalisé des opérations de solarisation photovoltaïque en répondant à différents appels à projets (France Relance, Résilience et « transition énergétique»). Les résultats sont probants. Les ateliers du centre pénitentiaire ont réduit leur dépendance au réseau à 58%, avec une production qui équivaut à 90% de la consommation du site ; la mise en place de 800 m² de panneaux photovoltaïques sur les toitures du Palais de Justice de Nouméa a permis pour l'année 2024 la production de 245 MWh d'énergie solaire et la réduction de 96 tonnes des émissions de CO₂, soit 19 aller-retours Nouméa-Paris.

Mesure 13 - Réduire l’empreinte environnementale des bâtiments en réduisant les surfaces de bureaux, en limitant les nouvelles constructions et en renforçant la prise en compte de la biodiversité et des déchets lors des chantiers

a) Objectifs et état d’avancement global de la mesure

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
13.1 -7,5% de surfaces	+ 0,42 % de surface utile brute <i>Source : DIE</i>	
13.2 100% de respect des obligations relatives à la gestion des eaux et production d’énergies renouvelables sur les parkings	Pas de données	
13.3. Mise en place d’un observatoire de l’artificialisation de l’Etat	Production en cours d’une couche cartographique du foncier de l’Etat	
13.4 Intégration de matériaux biosourcés dans les projets immobiliers de l’Etat	Pas de données	
13.5 Stratégie d’achat : réemploi des matériaux de construction	Prise en compte dans le marché interministériel notifié	
13.6 100% des nouvelles constructions intègrent un procédé d’énergies renouvelables ou un système de végétalisation	Publication du guide du photovoltaïque	

b) Résultats par action

• 13.1 Réduction des surfaces de bureaux

La réduction des surfaces de bureaux est un levier essentiel pour un immobilier plus sobre tout en améliorant les conditions de travail car regrouper des services permet de repenser des espaces plus adaptés, décroissonnés et collaboratifs. Ce levier est mis en œuvre sur les bureaux depuis la publication de la circulaire n°6392 du 8 février 2023 relative à la nouvelle doctrine d’occupation des immeubles tertiaires de l’Etat.

Des appels à projet ont été lancés par la DIE pour financer les projets les plus vertueux en matière de densification et de rénovation des modes de travail. Ces derniers sont valorisés sur l'extranet de la DIE « Travailler autrement ». Par ailleurs, un guide « Nouveaux Espaces de Travail » (NET) a été publié et est diffusé très largement dans les réseaux, avec des retours très positifs sur la qualité du guide.

- **13.2 et 13.3 Limitation de l'artificialisation des sols, désimperméabilisation des parkings et valorisation des eaux pluviales**

Ces actions relatives à l'artificialisation des sols rejoignent les objectifs de la stratégie nationale biodiversité (SNB) sur l'exemplarité de l'empreinte environnementale des bâtiments de l'Etat. L'objectif de l'Etat est de valoriser au maximum les rénovations et dans ce cadre limiter de nouvelles artificialisations des sols.

La réduction de l'artificialisation des sols passe par une meilleure connaissance des différentes natures de surfaces de sols, et d'identification du potentiel de désimperméabilisation. La Direction de l'immobilier de l'Etat a rejoint le chantier engagé par la Direction de l'habitat de l'urbanisme et du paysage avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) pour localiser les surfaces artificialisées/désartificialisées de l'Etat à partir de l'inventaire du foncier.

- **13.4 et 13.5 Réemploi des matériaux de construction et stratégie d'achat**

Le recours à des matériaux biosourcés et le réemploi des matériaux de construction et des constructions modulaires pour limiter les déchets ont été pris en compte dans le marché interministériel de travaux et de maintenance des bâtiments notifié en mars 2024.

- **13.6 Intégration dans les nouvelles toitures de production d'énergies renouvelables ou de systèmes de végétalisation**

La Direction de l'immobilier de l'Etat a publié un guide « Projets photovoltaïques au sein du parc immobilier de l'Etat »²³ en janvier 2025, et l'a mis à disposition sur le portail de l'immobilier de l'Etat. Ce guide a été élaboré par la DIE pour mettre à disposition un certain nombre de recommandations liées à l'environnement technique, juridique et financier de l'Etat. Il a été conçu en mode projet avec les coordinateurs énergie et avec les experts que sont notamment FinInfra, mission d'appui

²³ https://www.portail-immo.gouv.fr/sites/default/files/202501/Guide_methodologique_PV_DIFF_17012025.pdf

de la DG Trésor spécialisée dans le conseil en financement et structuration de projets d'infrastructures publiques, l'Agence de Gestion de l'Immobilier de l'Etat (AGILE), la Direction des achats de l'Etat, la Direction générale de l'énergie et du climat.

c) Exemples de bonnes pratiques

Au ministère des Armées : guide de bonnes pratiques et formations font converger les efforts pour réduire l'empreinte environnementale des bâtiments. L'Académie Militaire d'Infrastructure des Armées dispense des formations sur ces actions. Le Service d'infrastructure de la défense (SID) a diffusé un guide sur la prise en compte des principes de l'écoconstruction dans les opérations d'infrastructure du ministère des Armées fixant les grands principes à respecter en vue de l'intégration de l'écoconstruction afin de tendre vers une économie circulaire. Ce guide s'applique à l'ensemble des opérations d'infrastructure de ce ministère, en construction neuve ou en réhabilitation. Y sont abordés les enjeux de biodiversité, d'artificialisation des sols, de performance énergétique bas carbone, de gestion des ressources et d'économie circulaire.

Au ministère de l'Education nationale, la désimperméabilisation des parkings pour le rectorat de Nantes



Le site de la Houssinière est situé à proximité de la rivière de l'Erdre, dans des zones potentiellement favorables à l'infiltration. Une difficulté à prendre en compte a été le développement racinaire sous l'enrobé des arbres situés en bordure des espaces verts. Pour cette raison, une surface de 600 m² sur les 1800 m² de parking a été retenue pour mettre en place un système totalement perméable, qui, par ailleurs, guide l'eau vers les espaces verts adjacents afin de garantir une valorisation à l'échelle de la parcelle.



En région Ile-de-France, la rénovation du site Miollis est menée avec un objectif de maîtrise de l'impact environnemental. Il n'est ainsi pas prévu de création de surfaces de stationnement supplémentaires ou de parkings en sous-sol, ceci afin de limiter l'imperméabilisation des sols. L'aménagement des espaces extérieurs privilégie la préservation des végétaux existants et la végétalisation. Les équipements mis en place favorisent les modes de déplacements alternatifs (vélos) et véhicules électriques. L'emploi de matériaux biosourcés et la valorisation des déchets font partie des objectifs. Ce projet de rénovation, situé dans le 15^{ème} à Paris, sera livré à l'été 2025, avec un objectif de certification environnementale HSE Bâtiment Durable.

En région Nouvelle Aquitaine, la rénovation de la Cité administrative de la Rochelle a intégré des travaux d'aménagement extérieurs sur une emprise foncière de 15 215 m², avec la désimperméabilisation des parkings et un aménagement paysager favorable à la biodiversité.

En région Corse, la Direction régionale des affaires culturelles a désimperméabilisé son parking.

Sur les 1100 m² de surface du parking, 715m² ont pu être traités dont :

- 290 m² sont désormais directement perméables (places de parking dotées de pavés autobloquants ajourés permettant à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol),
- 425 m² sont en enrobé imperméable mais avec un mécanisme de collecte des eaux de pluie qui alimente ensuite une cuve de récupération afin de réaliser l'arrosage des espaces verts.

Cette opération d'un montant total de 91 527€ (70 948€ pour la désimperméabilisation du parking et 20 579€ dédié à la collecte et à la réutilisation des eaux de pluie) a été entièrement financée grâce au Fonds vert de l'Etat.



En établissement public, l'Agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté a réduit significativement ses surfaces. La politique immobilière menée par l'Agence depuis 2020 a ainsi permis de passer de 14 000 m² de SUB en 2022 à 9000 m² de SUB en 2024. Les nouvelles implantations de l'ARS ont pris en compte une base de calcul de 0,8 équivalent poste de travail par agent et privilégié la conception de zones de travail multiformes (bureaux nominatifs, espaces partagés, espaces de convivialité) afin de tenir compte des nouveaux modes d'organisation du travail et de l'évolution des usages.

Le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) de Kairos à Marne-la-Vallée a intégré des exigences environnementales fortes dès la conception. Le CSTB a conçu une architecture sobre, utilisant du béton brut et du câblage apparent, sans faux plafonds. 70 % d'économie d'énergie ont été réalisées grâce à la géothermie profonde. Des matériaux du précédent bâtiment ont été réemployés.

L'Etat doit prendre sa part dans la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation et la restauration des espèces et des écosystèmes sur son patrimoine. **La consommation d'eau de l'Etat était estimée à 22 millions de m³ en 2019** (volume de l'Etat hors opérateurs). Il doit préserver la ressource en eau et agir avec sobriété. L'usage de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, ouverts ou non au public, est strictement interdit, en cohérence avec l'article 1 de la loi n° 2014-110 du 6 février 2014. Enfin, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, lancé le 30 mars 2023, prévoit dans sa mesure 5 une démarche exemplaire de l'État en matière d'économie d'eau. Doivent ainsi être mises en place des **actions de désimperméabilisation, de renaturation, ainsi que de dépollution des sols, de manière à répondre aux enjeux de protection de la biodiversité, de séquestration carbone, d'adaptation au changement climatique et de préservation des continuités écologiques et de la ressource en eau.**

Mesure 14 - Renforcer la gestion durable des espaces

a) Objectifs et état d'avancement global de la mesure

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
14.1 100% de respect de l'interdiction de produits phytopharmaceutiques et d'engrais de synthèse	97% des entités, réparties sur 10 pôles ministériels et 15 préfectures de région (ATE) déclarent respecter à 100 % l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques et d'engrais de synthèse <i>Source : rapportage</i>	
14.2 100% des processus de labellisation des espaces verts, parcs et jardins d'une surface supérieure à 1000 m² lancés	9,6 % des espaces verts, parcs et jardins de plus de 1000m2 sont labellisés ou en cours de labellisation <i>Source : rapportage</i>	
14.3 Surfaces désimperméabilisées ou renaturées supérieures aux surfaces artificialisées	Cible 2027	

b) Résultats par action

- **Interdiction des produits phytopharmaceutiques et engrais de synthèse**

10 pôles ministériels et 15 préfectures de région (ATE) déclarent respecter à 100% l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques et d'engrais de synthèse dans le cadre de l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades.

- **Labellisation des espaces verts, parcs et jardins d'une surface supérieure à 1000 m²**

La stratégie nationale pour la biodiversité 2030²⁴ (SNB) incite à mettre en place une démarche de labellisation²⁵ des espaces verts, parcs et jardins. L'objectif est la mise en œuvre de plans de gestion écologiques, avec la plantation d'espèces locales, non envahissantes, adaptées au changement climatique. Le déploiement de la fauche tardive doit être valorisée auprès du public.

Parmi les 2525 espaces verts, parcs ou jardins recensés, 9,6% sont labellisés ou en cours de labellisation, contre 12% en 2023. Cette diminution peut s'expliquer par une mauvaise compréhension de l'indicateur lors du rapportage 2023²⁶.

- **Actions de désimperméabilisation, renaturation et dépollution des sols**

L'objectif est de répondre aux enjeux de protection de la biodiversité, de séquestration carbone, d'adaptation au changement climatique et de préservation des continuités écologiques. Le plan Nature en Ville 2024-2030, lancé par la DHUP le 30 septembre 2024 consolide l'outillage pour répondre à ces enjeux quantitatifs et qualitatifs par la renaturation et la désimperméabilisation, à travers notamment ses actions sur la mise en œuvre de stratégies de préservation et restauration de la nature et sur la création et prescription de nouveaux standards sur la gestion écologique.

c) Exemples de bonnes pratiques

Le ministère des Armées a mis en place une gestion différenciée des espaces verts et extérieurs (GDEVE) au sein des Groupements de soutien des Bases de Défense (GSBdD). Cette gestion

²⁴ Mesure 28 : <https://biodiversite.gouv.fr/mesure-28-assurer-lexemplarite-de-letat-et-des-services-publics-dans-la-preservation-et-la>

²⁵ Label Ecojardin, action Plan EcoJardin, refuge LPO, Oasis nature, ...

²⁶ L'indicateur ayant, dans certains cas, été compris comme les labellisations déjà achevées.

différenciée a débuté en 2019 et se déroule en trois phases. La phase 2 (2020-2024) a permis d'expérimenter cette méthode auprès de cinq GSBdD, couvrant une superficie totale diagnostiquée de près de 1 500 hectares. Des technologies innovantes, notamment des méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques, ont été étudiées ou expérimentées avec des résultats encourageants pour un déploiement plus large (nattes anti-végétation, plantes couvre-sol). Des expérimentations nouvelles ont été initiées (désherbeur électrique, tracteur autonome). La phase 3 (2024-2028) prévoit désormais de déployer la méthode GDEVE sur tous les GSBdD/DICOM(Directions du Commissariat d'outre-mer).

Par ailleurs, afin de renforcer la gestion durable des espaces d'entraînement en Europe, le ministère des Armées a lancé la création d'un réseau européen « Defence for Biodiversity ». Il regroupe les représentants de 11 ministères de la défense européens et membres de l'OTAN présents en Europe et a pour vocation d'échanger et de partager des bonnes pratiques en matière de gestion écologique des terrains militaires.

Au ministère de la Justice, l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaurs a installé une serre pédagogique pour sensibiliser à l'éco-citoyenneté²⁷. Ce projet pédagogique de préservation de la biodiversité permet au fil des quatre saisons de :

- Travailler au jardin toute l'année quelles que soient les conditions météorologiques, et d'appréhender le jardin de façon plus globale et autonome du semis à la récolte,
- Gérer de façon différenciée l'espace (espaces de friche, tonte tardive et manuelle, valorisation des matières organiques in-situ),
- Récupérer et stocker les eaux de pluie de la serre au bénéfice des espaces cultivés afin de mieux gérer la ressource en eau et en saisir les enjeux.



²⁷ Financé intégralement par le Fonds vert de l'Etat à hauteur de 8178€

En région Auvergne-Rhône-Alpes, le département du Loiret a installé des nichoirs à martinets. Saint-Etienne abrite la plus grande colonie française connue de martinets à ventre blanc. Pas moins de 800 sites de reproduction dans le bâti stéphanois ont été répertoriés par la LPO de la Loire. Les causes du déclin des populations de martinets, espèces protégées, sont :

- d'une part, la diminution de leurs ressources alimentaires du fait du déclin des insectes de 70 à 80 % en 30 ans causé par les insecticides,
- d'autre part, la diminution des sites de reproduction. Les martinets cavernicoles nichent dans les cavités, fissures et interstices du vieux bâti, supprimés par les rénovations.

Le secrétariat général commun du département a remporté l'appel à projet « biodiversité » de la mission développement durable du ministère de l'Intérieur pour l'installation de nichoirs à martinets sur la façade du bâtiment Loire Républicaine. Parallèlement, une action de sensibilisation a été menée par la LPO dans le cadre d'un « café de l'info ».

Mesure 15 - Préservation de la ressource en eau

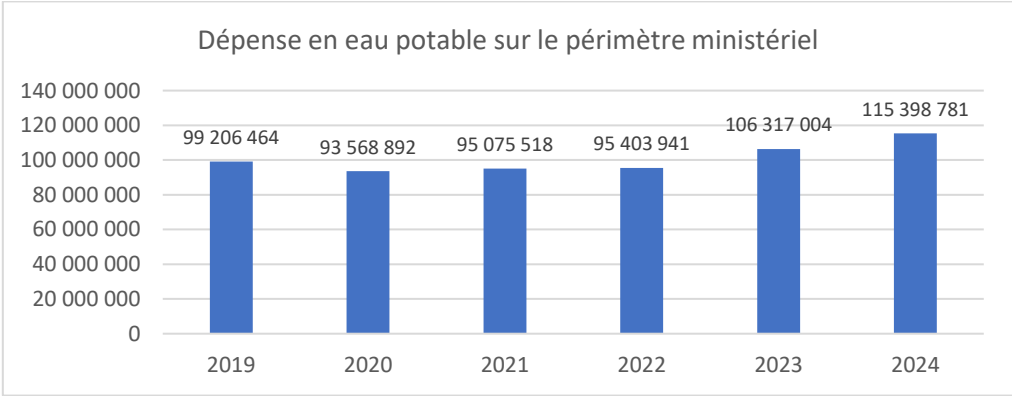
a) Objectifs et état d’avancement de la mesure

Cible 2024	Résultats 2024	Avancement
15.1 -10% de consommation d’eau potable par rapport à 2022	+21% de dépenses par rapport à 2022 115 398 781 € de dépense annuelle en 2024 liée à la consommation d’eau potable ²⁸ <i>Source : DAE</i>	
15.2 Lancement de projets sur la récupération d’eau de pluie et la réutilisation des eaux usées	Pas de données chiffrées	

b) Résultats par action

• 15.1 Réduction de la consommation en eau potable

La dépense en eau potable est l’indicateur retenu pour évaluer la consommation en eau potable. Cet indicateur est imparfait car le coût de l’eau potable est fortement variable d’une région à l’autre. Par ailleurs, le cours de l’inflation est aussi à prendre en compte.



Evolution des dépenses en eau potable sur le périmètre ministériel entre 2019 et 2024

²⁸ Sur le périmètre des ministères

c) Exemples de bonnes pratiques

En administration centrale, les services du Premier Ministre optimisent l'utilisation de l'eau. Un puits a été foré début 2022 dans le jardin de l'Hôtel de Matignon afin d'utiliser l'eau naturellement présente dans le lit de la Seine plutôt que l'eau du réseau potable. Un même type de puits a été foré début 2025 dans le jardin de l'Hôtel de Castries, permettant de ne plus recourir à l'eau potable pour l'arrosage de ce jardin, mais aussi de ceux des bâtiments situés à proximité immédiate.

La gestion de l'arrosage a été optimisée avec la rénovation du programmeur d'arrosage relié à un pluviomètre et à une station météorologique. Ainsi, l'objectif de réduire la consommation en eau potable, fixé à -10% en volume en 2024 par rapport à 2022, a largement été atteint, cette réduction se montant à - 23,5% pour les sites de la Direction des services administratifs et financiers.

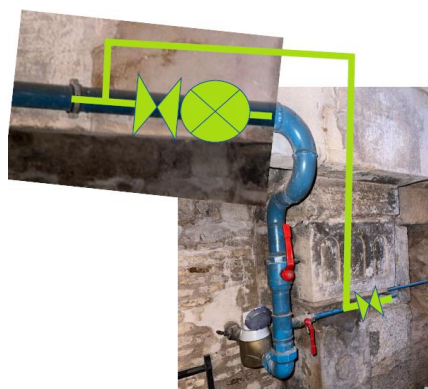
Au ministère de l'Intérieur, des économies d'eau pour le lavage des véhicules « Ec'eauMI » avec un dispositif de récupération et de filtrage des eaux pluviales pour alimenter les stations de lavage des véhicules de service. Ce projet, porté par la région de gendarmerie de Normandie, a été labellisé par la direction générale de la Gendarmerie nationale après avoir été accompagné par l'incubateur de projet de transition écologique Symbi'Ose, piloté par la Mission ministérielle développement durable du ministère de l'Intérieur. Objectif : évaluer sur quatre casernes de gendarmerie la viabilité environnementale et économique du dispositif de cuves de récupération d'eau pour réaliser des économies significatives d'eau potable, pour un éventuel déploiement à plus grande échelle. Pour les 1 533 véhicules de la région de gendarmerie de Normandie, l'économie d'eau est estimée à plus de 9 000m³ /an dans le cas d'un équipement généralisé.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le parc de la préfecture de la Drôme récupère l'eau de pluie, et assure un système d'arrosage intelligent. Le parc a été réhabilité pour créer une réserve d'eaux pluviales, raccorder et reprendre la colonne d'eaux pluviales, créer un réseau d'arrosage depuis la cuve de récupération des eaux de pluie vers les nouveaux massifs, automatiser des vannes d'arrosage (société autour du jardin) et installer un système d'arrosage intelligent. Des capteurs et sondes ont été installés afin de renseigner sur l'état de stress des plantes, qui, couplés aux données météorologiques et aux éventuelles restrictions de la consommation en eau, déclenchent un apport d'eau au plus près des besoins des plantes au travers d'un système d'arrosage au goutte-à-goutte. Ce système permet de reporter l'arrosage quand il ne pleut pas. Il permet également de détecter une anomalie dans le réseau d'arrosage (comme les fuites).

Le Service commun des laboratoires de Montpellier du Service Commun des Laboratoires (des Douanes et des Fraudes) optimise l'usage de l'eau pour le refroidissement de ses équipements. Deux mini-chillers (refroidisseurs à circulation par air) permettent d'évacuer les calories et de refroidir les appareils d'analyse (par la circulation d'un fluide frigorigène à débit et température contrôlés en circuit fermé). Ils évitent ainsi de refroidir en eau perdue pour la recondensation des vapeurs des composés chimiques séparés par distillation.

En préfecture de région, la préfecture de la Côte d'Or a développé la solution Hydrellis qui permet de détecter les fuites sur l'ensemble du réseau d'eau potable. L'investissement initial a été pris en charge, en grande partie, dans le cadre de l'appel à projet initié par les services du ministère de l'Intérieur et permettra de faire des économies conséquentes en consommation d'eau. La solution ? Suite à audit, un système de coupure couplé avec une remontée centralisée des alertes fuites et consommations a été mise en place :

- 1) Identifier les fuites
- 2) Être alerté immédiatement en cas de fuite
- 3) Disposer d'une fonction coupure automatique du réseau d'eau en cas de grosse fuite
- 4) Piloter à distance depuis un portail centralisé les fermetures/ouvertures des réseaux en cas de fuites
- 5) Programmer à distance les ouvertures/fermetures des réseaux d'eau selon les horaires d'occupation du site
- 6) Suivre les consommations d'eau et obtenir les index à tout moment



L'Ecole nationale supérieure du paysage adapte les arrosages aux cultures. Des sondes tensiométriques ont été installées dans un jardin pour un usage plus précis de la ressource. Les

MIEUX PROTEGER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES – Mesure 15 - Ressource en eau

moyens techniques d'arrosage sont différenciés suivant les besoins de cultures : micro-aspiration (semis en cultures maraichères), goutte-à-goutte localisé (plantation en cultures maraichères et jardin fruitier), couverture intégrale (certaines cultures maraichères).

V. GLOSSAIRE

Administration territoriale de l'Etat	ATE
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	ADEME
Bilan de gaz à effet de serre	BEGES
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	CEREMA
Centre national de la recherche scientifique	CNRS
Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive	CREPS
Concours Usages Bâtiment Efficace	CUBE
Contrat d'objectifs et de performances	COP
Fonds pour la transformation de l'action publique	FTAP
Formation à la transition écologique	FTE
Gaz à effet de serre	GES
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	GIEC
Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques	IRVE
Ligue pour la protection des oiseaux	LPO
Outil de suivi des fluides interministériel	OSFI
Plateforme des achats de l'Etat	PLACE
Plan national achats durables	PNAD
Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables	SPASER
Schéma pluriannuel de stratégie immobilière	SPSI
Secrétariat général pour les affaires régionales	SGAR
Services publics écoresponsables	SPE
Stratégie Nationale Bas Carbone	SNBC
Surface utile brute	SUB

Directions générales pilotes

Commissariat général au développement durable	CGDD
Direction des achats de l'Etat	DAE
Direction de l'eau et de la biodiversité	DEB
Direction générale de l'alimentation	DGAI
Direction générale de l'administration et de la fonction publique	DGAFP
Direction générale de l'énergie et du climat	DGEC
Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités	DGTIM
Direction générale de la prévention des risques	DGPR
Direction de l'immobilier de l'Etat	DIE
Direction interministérielle à l'encadrement supérieur	DIESES
Direction interministérielle du numérique	DINUM
Direction interministérielle de la transformation publique	DITP
Direction nationale d'interventions domaniales	DNID